

La crise de subsistance des années 1740 dans le ressort du Parlement de Paris

Michel Bricourt, Marcel Lachiver, J. Queruel

Citer ce document / Cite this document :

Bricourt Michel, Lachiver Marcel, Queruel J. La crise de subsistance des années 1740 dans le ressort du Parlement de Paris.
In: Annales de démographie historique, 1974. pp. 281-333;

doi : <https://doi.org/10.3406/adh.1974.1241>

https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1974_num_1974_1_1241

Fichier pdf généré le 04/04/2018

LA CRISE DE SUBSISTANCE DES ANNÉES 1740 DANS LE RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS ¹

(d'après le Fonds Joly de Fleury
de la Bibliothèque Nationale de Paris)

par M. BRICOURT, M. LACHIVER, J. QUERUEL

Depuis les travaux de J. Meuvret et de P. Goubert², il est banal d'affirmer que le long xvii^e siècle s'est prolongé jusque vers 1730-1740, et que des structures démographiques d'un type nouveau sont apparues après cette date avec, en particulier, la disparition des « crises de type ancien » pendant lesquelles le nombre des décès s'élevait brusquement et fortement par rapport au nombre des naissances. Aux cruelles hécatombes coïncidant souvent, mais pas toujours³, avec une forte montée des prix succèdent alors les « crises larvées » qui n'entraînent plus de coupes sombres dans les populations ; les clochers de mortalité, facilement repérables grâce à des registres paroissiaux beaucoup mieux tenus et pratiquement complets, du moins dans la France du Nord, coïncident alors avec des épidémies bien localisées et il est bien rare qu'un groupe important de paroisses soit touché en même temps ; au contraire, on suit facilement la contagion de paroisse en

1. Cet article a pour point de départ un mémoire de maîtrise d'histoire achevé en 1972 à l'Université de Paris I, et préparé sous la direction de P. Goubert et de Marcel Lachiver, par Michel Bricourt et Julien Quérueu. Ces deux étudiants ont accepté que leur texte, revu et écourté parfois complété constitue la trame de cette étude ; qu'ils en soient remerciés.

2. Nombreux articles de J. MEUVRET repris en 1971 sous le titre *Etudes d'histoire économique*, « Cahier des Annales », n° 32, 344 p., P. GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Contribution à l'histoire sociale de la France du xvii^e siècle*, Paris, 1960, un vol. LXXII plus 653 p. et un atlas.

3. Courbes intéressantes sur les crises de la fin du xvii^e siècle dans l'article de Joseph RUWET, « Crises de mortalité et mortalités de crise à Aix-la-Chapelle (xvii^e début du xviii^e siècle) », in : *Actes du Colloque international de démographie historique*, Liège, 18-20 avril 1963, p. 379-408.

paroisse : elle passe rapidement ici, s'attarde là, décrit les contours sinueux de la rivière ou avance résolument en ligne droite le long de la route royale ; bref, on ne repère nulle part de provinces massivement touchées. De cela, tout le monde est maintenant d'accord. Mais, dans cette évolution, où se place la longue crise qui, des années 1738 à 1743, marque au moins la moitié nord de la France ?

L'examen des mercuriales montre incontestablement une longue crise qui ne touche pas toutes les provinces à la fois, au contraire de ce qui se produisit après l'hiver de 1709. Pierre Goubert a montré son originalité dans le Beauvaisis ; François Lebrun l'a cernée dans l'Anjou⁴. Du point de vue démographique, donc quantitatif, à défaut d'une statistique nationale ou provinciale du mouvement de la population qui ne commence que trente années plus tard, notre connaissance est tributaire de longs dépouillements de registres paroissiaux effectués par des chercheurs isolés⁵ puisque l'enquête par sondage de l'I.N.E.D. ne commence qu'en 1740, c'est-à-dire au moment où la crise est presque déjà terminée en certaines régions⁶. Du point de vue économique et politique, il y a encore à trouver dans les fonds d'intendance, dans l'admirable série C des Archives départementales. Fort heureusement, la collection Joly de Fleury permet d'embrasser, de 1738 à 1740, le mécanisme de la crise dans presque toute l'étendue du Bassin Parisien⁷ ; cette source massive est complétée par les mercuriales et les données démographiques contenues dans les Inventaires imprimés de la série E des Archives départementales⁸.

Quels types de documents livrent ces volumes de la collection Joly de Fleury ? Essentiellement la correspondance des administrateurs

4. P. GOUBERT, *op. cit.*, en particulier le chapitre III de la 1^{re} partie ; F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1971.

5. Bibliographie abondante recensée dans les *Annales de démographie historique* depuis 1964.

6. Nous remercions Y. Blayo qui nous a communiqué, avant publication, les résultats de l'enquête par sondage sur le mouvement de la population pour les années 1740-1743.

7. La collection Joly de Fleury, conservée aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale, compte 2 561 volumes. Les numéros 1107 à 1165 ont trait à l'alimentation publique. Ont été dépouillés intégralement les volumes 1119 à 1127 qui se rapportent aux années 1738-1741, les volumes 1109-1111 qui contiennent les *Edits et arrêts du Parlement de 1723 à 1770*, les volumes 1307 et 1308 qui traitent des mendians et les volumes 1312-1314 qui sont consacrés au blé, en particulier à l'approvisionnement de Paris. Disons aussi que l'« Inventaire sommaire » de cette collection, rédigé par A. Molinier, Paris, 1881, ne rend pas un compte exact de la richesse de la documentation réunie sur le XVIII^e siècle. Un inventaire plus détaillé est en cours. Dans la suite de cet article les renvois à cette source seront indiqués J. de F. suivi du numéro du manuscrit.

8. Les inventaires imprimés de la série E des Archives départementales contiennent des transcriptions des nombreux témoignages écrits par les curés à la fin de leurs registres paroissiaux. Certains curés ont noté très soigneusement les événements extraordinaires dont ils étaient les témoins : gels, inondations, sécheresses, grêles, maladies, montée des prix, émotions populaires... Ces mentions annalistiques, surtout abondantes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sont particulièrement intéressantes dans l'Aisne, l'Eure-et-Loir, le Maine-et-Loire, la Sarthe.

locaux avec le cabinet de la procure générale, échangée en application d'une « instruction » du Parlement de Paris « pour les procureurs du Roy aux bailliages, sénéchaussées, sièges présidiaux et autres juridictions royales qui ressortissent directement du Parlement ». Cette Instruction, prise sous la pression des circonstances, précise en ses trois derniers articles ce que doit connaître le procureur général :

15° « Instruire le Procureur Général du Roy de l'état de la récolte de chaque année. »

16° « Envoyer au Procureur Général du Roy le prix des grains toutes les semaines, et au moins tous les mois, suivant les formules que le Procureur Général du Roy envoie depuis vingt ans aux procureurs du Roy⁹. »

17° « Instruire le Procureur Général du Roy de tout ce qui se passe de considérable dans l'étendue de la juridiction, incendie, inondations, gresles, disette, sécheresse, gelées extraordinaires, maladies, crimes et autres choses importantes. Et surtout, écrire une lettre différente pour chaque affaire. »

En fait, les lacunes sont nombreuses : géographiques, elles peuvent être le reflet d'une situation normale dans certaines régions, nous y reviendrons, mais il faut noter que nous n'avons rien sur la généralité de Lyon dont l'appartenance au Parlement de Paris semble très théorique. Par contre, nous possédons quelques lettres échangées entre la procure générale et le contrôle général. Le contrôleur général des Finances avait en effet, en ce qui concerne les subsistances, des attributions complémentaires de celles de la procure, d'où un échange de lettres et une concertation sur les mesures à prendre. A cet ensemble imposant s'ajoutent des requêtes de particuliers et de longues lettres adressées directement par les curés à Joly de Fleury.

Deux crises importantes se succèdent à deux ans d'intervalle, l'une en 1738-1739, l'autre en 1740-1741. L'enchaînement des faits engendrés par les conditions météorologiques impose un plan chronologique très strict. Après avoir décrit de façon détaillée le déroulement des deux crises, nous tenterons dans une troisième partie d'en dégager l'impact démographique¹⁰.

9. En fait, aucune mercuriale ne subsiste dans les papiers de Joly de Fleury, du moins pour la crise étudiée.

10. Aux sources manuscrites mentionnées plus haut, il convient d'ajouter quelques sources imprimées du XVIII^e siècle : René-Louis DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, *Journal et mémoires*, Paris, 1859-1867, 9 vol. ; J.-F. BARBIER, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, Paris, 1847-1856, 4 vol. ; HERBERT, *Essai sur la police générale des grains*, Londres, 1753 ; DELAMARE, *Traité de la police*, Amsterdam, 1729, 4 vol. ; NARBONNE, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, Versailles, 1866 ; *Almanach Royal*, de 1738 à 1743, 6 vol. ; *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII, année 1741. Ajoutons le bon ouvrage de M. CHAMPION, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1858-1864, 6 vol. Les ouvrages et articles de contemporains seront cités à leur place.

I. — LA CRISE DE 1738-1739

1. *La récolte de 1738*

Grâce aux lettres envoyées au procureur général nous pouvons dresser un état de la récolte de 1738. Le 8 mai 1739, Joly de Fleury écrit au contrôleur général Orry : « j'ay de mauvaises récoltes qui se sont succédées dans plusieurs provinces et ont occasionné la disette presque générale dans la moitié du royaume pendant que l'autre moitié ne souffre que médiocrement (...). Les meaux sont presque à l'extrême dans l'Orléannois et surtout la Sologne, dans la Touraine, l'Anjou, le Bas-Maine et partie du Perche, dans le Poitou, le Berry, quelque peu du Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, l'Angoumois, l'Aunis ; je ne parle point du Limosin, de la Saintonge et autres qui se sont point de notre ressort ¹¹. »

D'après Joly de Fleury, la France de l'ouest, seule touchée, s'opposerait donc aux autres régions du ressort du Parlement de Paris. En fait, grâce aux témoignages des subdélégués, des officiers des bailliaiges et des curés, ce sont trois zones que nous pouvons délimiter (fig. 1).

D'abord, les provinces de l'ouest où la récolte fut médiocre ou même franchement mauvaise comme en témoigne la mercuriale de Beaufort-en-Vallée ¹² et les innombrables mentions contenues dans la correspondance du procureur général et les registres paroissiaux. Dans le Maine, un officier de Saint-Calais écrit le 27 décembre 1738 : « La récolte de cette année a été des plus stériles dans toute la province, surtout dans les paroisses de cette juridiction ; plus de la moitié des terres, métairies et bordages, n'ont rendu que les semences, et en une infinité d'endroits les propriétaires ont été obligés d'acheter des grains pour ensemercer leurs terres ¹³. » Son témoignage est confirmé par les curés de Saint-Calais ¹⁴, de Neuville-sur-Sarthe ¹⁵ et de Malicorne ¹⁶.

Dans l'Anjou, c'est François Lebrun qui souligne : « Deux récoltes médiocres en 1737 et 1738, en relation une fois de plus avec des étés pluvieux ¹⁷ » et les curés de Béhuard et de Lasse signalent la stérilité de l'année 1738 ¹⁸.

En Touraine, le subdélégué de Chinon, le 28 janvier 1739, trouve la récolte « très mauvaise ¹⁹ », tandis que celui de Tours écrit le 31

11. J. de F., 1120, fol. 19-20.

12. Beaufort-en-Vallée, Maine-et-Loire, chef-lieu de canton. Nous remercions François Lebrun qui nous a communiqué les relevés hebdomadaires de la mercuriale pour les années 1737-1743.

13. J. de F., 1119, fol. 183-184.

14. I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 499.

15. *Ibid.*, p. 68.

16. *Ibid.*, p. 409.

17. F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou...*, p. 138.

18. I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp., II, p. 315, et E, supp., III, p. 238.

19. J. de F., 1119, fol. 98-99 r°

mai 1739 : « La dernière récolte a été bien défectueuse (...); cette misérable province a été affligée depuis 4 à 5 ans de tant de misères, comme pluyes, fortes gresles et inondations que ses biens de la campagne n'ont presque rien produit ²⁰ ».

Un peu plus à l'est, dans le Perche et dans l'Orléanais, la situation n'est guère meilleure. Le subdélégué de Bellême écrit le 11 janvier 1739 : « Nous n'avons eu dans les cantons qu'une demy récolte de gros bleds et d'orge, très peu d'avoine, point de poix, ny pommes ny poires ²¹. » Même son de cloche dans le Vendômois le 23 novembre 1738 : « La récolte des bleds et avoines a été mauvaise ²² », et dans le Dunois grâce au curé de Villampuy : « La récolte de l'aoust 1738, surtout pour les bleds, ne fut que presque que de moitié des années ordinaires... à cause des pluyes fréquentes et... continuelles ²³. »

A Chartres, c'est M^{me} de Montmorency-Courtalain qui écrit à Joly de Fleury le 5 mai 1739 : « Voilà trois récoltes de suite qui ont été si modique qu'on a presque pas recueilly de bled et point d'avoine ²⁴ » reprenant ce que le procureur du roi à Chartres avait déjà dit le 15 décembre 1738 concernant les avoines « stérilité de la province en avoine depuis plusieurs années, augmentée depuis la dernière récolte ²⁵ ».

Plus au sud, en Berry et Poitou, la récolte est tout aussi catastrophique, principalement dans la région de Châtillon-sur-Indre ²⁶ et dans celle de Châtelleraut ²⁷. Toute la Marche est touchée, que ce soit à l'ouest les deux sénéchaussées de Basse-Marche (Bellac et Le Dorat) ²⁸ ou, à l'est, celle de Guéret ²⁹. Enfin, quelques « enclaves » du centre connaissent aussi de mauvaises récoltes : dans le Bourbonnais, à Montaignut-en-Combrailles on invoque « les gelées et petites gresles de juin » qui ont rendu l'année stérile ³⁰ ; en Auvergne, à Vic-sur-Cère, la pénurie a une autre cause : « les grandes chaleurs qu'il a fait dans ce pays ont brûlé les bleds ³¹ » mais la récolte est tout aussi mauvaise à Murat dans cette « contrée qui produit surtout des seigles ³² ».

20. J. de F., 1120, fol. 201-202 r°.

21. J. de F., 1119, fol. 77-78 r°.

22. J. de F., 1119, fol. 188.

23. I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., V, p. 169.

24. J. de F., 1120, fol. 120-121.

25. J. de F., 1119, fol. 94-95 r°.

26. « La récolte de la présente année a été des plus stérille par les bleds ne s'étant pas cueilli les semences de gros et menus dans presque tout l'étendue du ressort, aucun fruits, peu de vin », J. de F., 1119, fol. 97, 3 déc. 1738.

27. « La disette des bleds, vin et des hauts fruits que la stérilité de la récolte dernière a occasionné... (et le) ... peu de bleds qui se sont recueillis les deux années précédentes », J. de F., 1120, fol. 90-91, 23 avril 1739.

28. Le Substitut de Bellac souligne le 9 déc. 1738 « pauvreté et disette de la récolte dernière, les gros bleds ont rendu la semence, point du tout de petit grain comme le sarrasin, bled noir, mil, et peu de châtaignes », J. de F., 1119, fol. 75-76 r°.

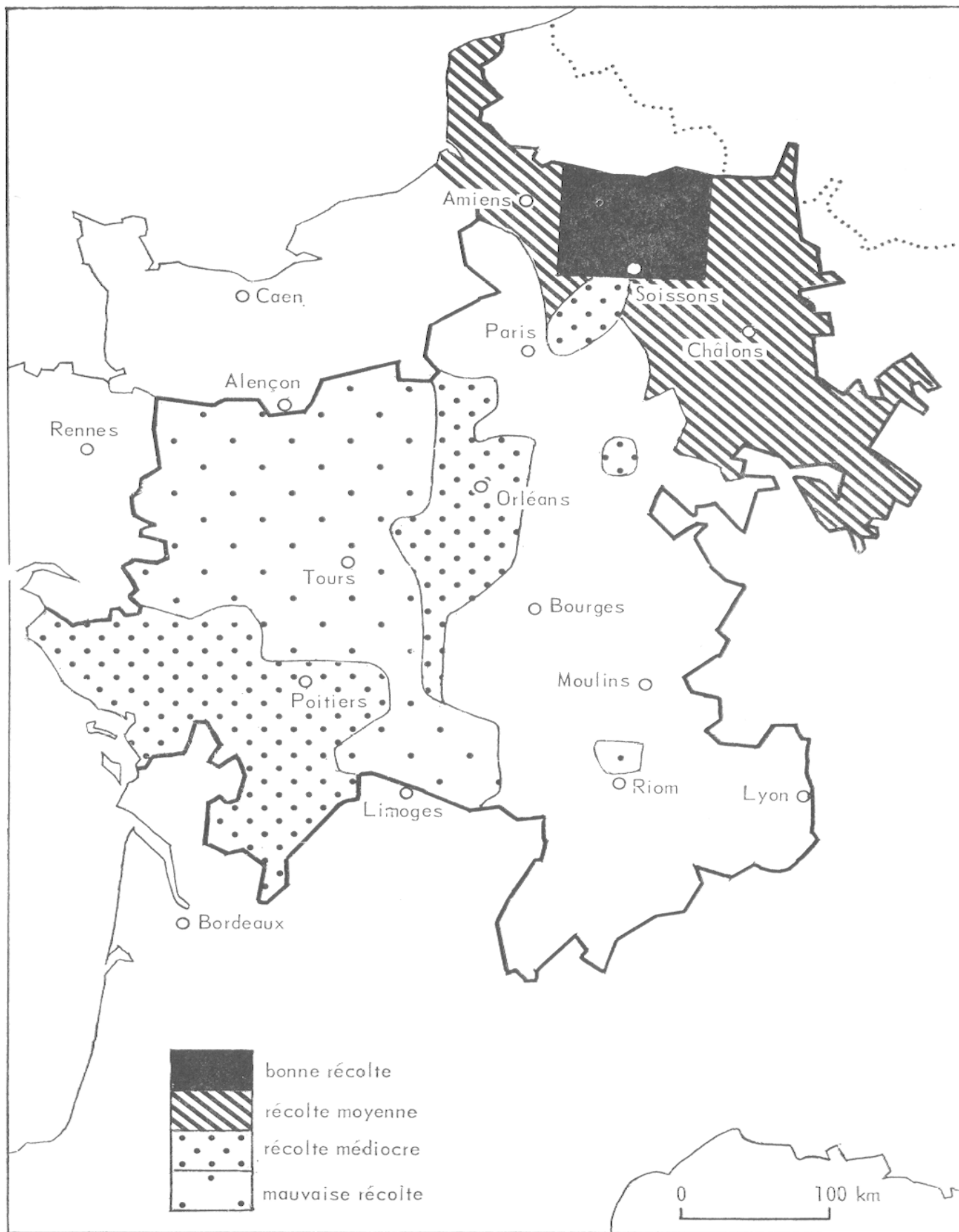
29. « La récolte de l'année précédente a été si infructueuse qu'à peine s'est-il trouvé les semences », J. de F., 1119, fol. 130, 20 déc. 1738.

30. J. de F., 1119, fol. 148, 5 déc. 1738.

31. J. de F., 1119, fol. 198, 26 déc. 1738.

32. J. de F., 1119, fol. 155, 20 déc. 1738.

FIGURE 1
LA RECOLTE DE 1738
DANS LE RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS



A cette large fraction des provinces de l'ouest s'opposent celles du centre et de l'est du Parlement de Paris. En Ile-de-France, la récolte est seulement médiocre ou moyenne ; à Chambly (Oise), « la récolte des bleds, autres grains et des vins a été moyennement plantureuse³³ » ; à Crécy-en-Brie, « la récolte a donné 1/3 moins qu'une bonne année³⁴ » ; à Crépy-en-Valois, « la récolte est plus que médiocre³⁵ ». En revanche, le procureur de Boulogne-sur-Mer écrit le 30 novembre 1738 : « la récolte n'a pas été moins abondante que les années précédentes³⁶ » : le substitut de Laon, le 20 décembre 1738, trouve aussi que « la récolte des grains a été passablement bonne³⁷ ». C'est de Noyon que viennent les meilleures nouvelles, le 10 décembre : « Le Santerre et le Vermandois fournissent du bled considérablement ; Noyon, Roye, Any, jusques à Cambrai, tous ces endroits ont eu une récolte très abondante, tant en bled qu'en avoine³⁸ ». Le silence des autres régions du centre et de l'est indique vraisemblablement le caractère « normal » de la récolte ; si des difficultés avaient surgi, le procureur général en eût très certainement été averti.

Cette mauvaise récolte de 1738 s'explique par les conditions climatiques désastreuses de l'été, un « été pourri » comme en témoignent les mentions de « pluies continuelles ». Un coup d'œil sur la carte montre que les régions les plus touchées sont celles qui sont exposées aux pluies océaniques. Vers l'est, dans les régions continentales, plus sèches, la récolte est moyenne, ou même bonne. Cette explication semble d'autant plus satisfaisante que des régions du centre, en difficulté elles aussi malgré leur climat continental, nous parviennent des explications spécifiques citées plus haut : en Bourbonnais, on invoque « les gelées et petites gresles de juin » ; dans le sud de l'Auvergne, exposé aux influences méditerranéennes, « les chaleurs ont brûlé les bleds ». Selon le mot de E. Le Roy Ladurie, les difficultés agricoles de 1738 sont bien « filles de l'adversité climatique³⁹ ».

Mais il ne s'agit que de difficultés et non de récolte catastrophique comme en 1693 ou en 1709. D'Argenson ne s'y trompe pas quand il écrit dans son *Journal* : « On ne voit pas qu'il y ait eu disette marquée partout ; ce n'a été que des demi-années dans les provinces les plus maltraitées et des années pleines dans d'autres⁴⁰. » Joly de Fleury, de son côté, insiste, nous l'avons vu plus haut, sur la succession de récoltes médiocres pour expliquer la situation en 1739 ; de nombreux officiers locaux mettent bien en valeur cette récurrence d'années mau-

33. J. de F., 1119, fol. 93, 27 nov. 1738.

34. J. de F., 1119, fol. 104-105 r°, 9 déc. 1738.

35. J. de F., 1119, fol. 106, 22 janv. 1739.

36. J. de F., 1119, fol. 83-84.

37. J. de F., 1119, fol. 138.

38. J. de F., 1119, fol. 160.

39. J. de F., 1119, fol. 160.

40. René-Louis DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, *Journal et Mémoires*, Paris, 1859-1867, t. II, p. 150.

vaises dans le Thimerais, le Berry, l'Angoumois, la Touraine et le Poitou.

2. Les premières difficultés de l'automne 1738

Après la récolte, les prix commencent à monter dans les régions touchées. A Beaufort-en-Vallée, dans l'Anjou, leur ascension reprend dès la fin du mois d'août c'est-à-dire à partir du moment où, la moisson presque terminée, on sait que les quantités disponibles seront peu abondantes. Par contre, à Meulan, c'est-à-dire dans la région parisienne, après une petite pointe d'octobre, les prix stagnent tout en ne redescendant pas au niveau plancher de 1737, preuve que la récolte, sans être mauvaise, a été moins bonne que l'année précédente. Un peu partout reviennent les mêmes formules dans les correspondances : « le bled renchérit tous les jours » ou « le bled s'est augmenté considérablement » ; l'augmentation paraît inévitable dans les régions où la récolte a été mauvaise, mais elle surprend dans les régions où elle a été bonne ; le 30 novembre 1738, le procureur du roi à Boulogne écrit : « quoy que la récolte de cette année n'ait point été moins abondante que celles des années précédentes, cependant le prix des grains et principalement du bled s'est augmenté considérablement depuis environ deux mois⁴¹ » ; deux jours plus tard, c'est le substitut de Laon qui déclare « la récolte des grains a été passablement bonne, cependant le blé continue d'être cher⁴² ».

Comment les contemporains expliquent-ils la hausse ? D'Argenson propose une explication globale, une explication monétaire ; dans son *Journal* il écrit le 14 août 1738 : « Il a paru ce matin une diminution sur les pièces de 2 sols, laquelle est de deux liards, c'est du quart du total, ce qui est fort⁴³. » Mais pour la plupart des observations la spéculation est seule responsable. En conséquence, la police des marchés se fait plus sévère pour déjouer les manœuvres des blattiers. De nombreux règlements interdisent la vente sur échantillons, les achats hors des marchés, les achats de semences par les laboureurs sans contrepartie, toutes pratiques tolérées en temps d'abondance⁴⁴. Les spéculateurs ne sont pas tous à rechercher sur les marchés puisque d'Argenson lui-même accuse des puissants dans l'entourage du contrôleur général Orry : « Il courrait de grands bruits que M. et M^{me} de Fulvy, frère et belle-sœur de M. Orry

41. J. de F., 1119, fol. 83-84.

42. J. de F., 1119, fol. 138.

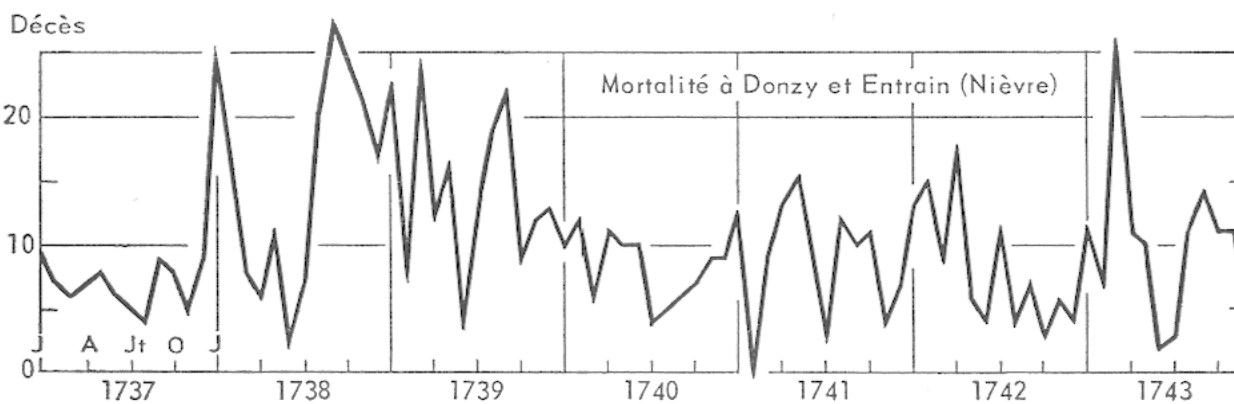
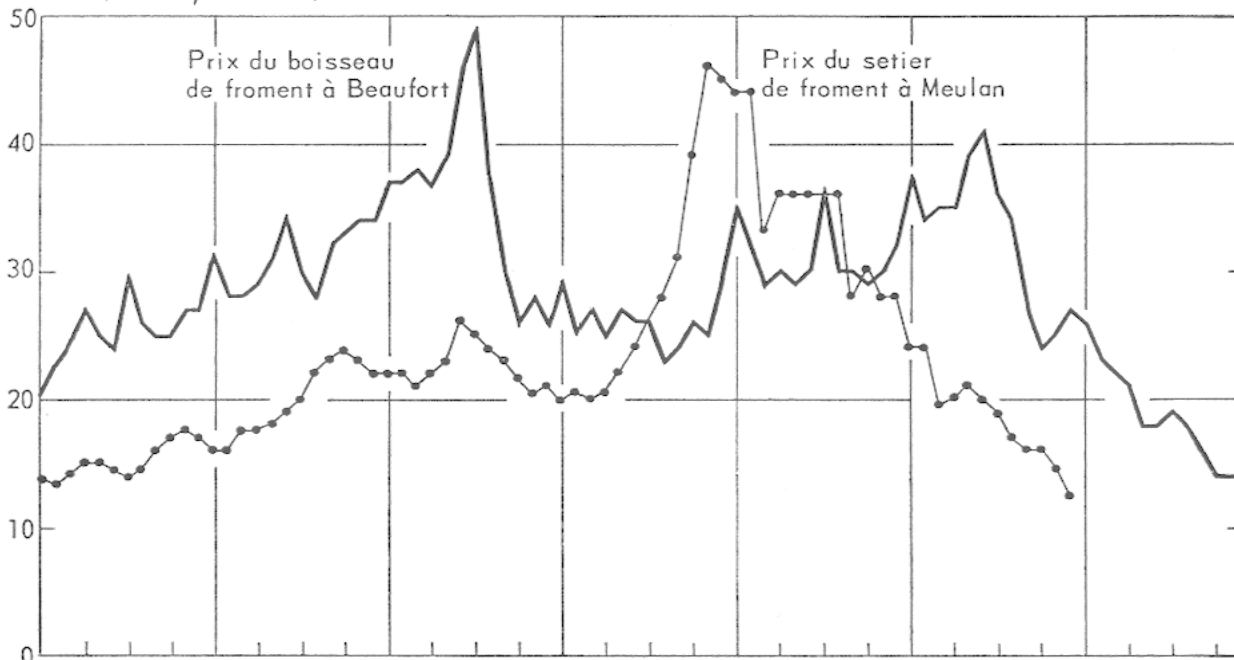
43. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. I, p. 341 ; d'Argenson fait allusion à l'édit du 1^{er} août 1738 qui décide la frappe de pièces de 6 liards (18 deniers) et réduit à cette valeur les pièces de trente deniers frappées en conséquence des édits de 1700 et de 1709. Cette manipulation monétaire, qui ne touche que la monnaie de billon et n'affecte pas la valeur de la livre tournois, peut gêner le petit peuple qui utilise ces pièces mais elle n'explique pas une augmentation des prix de l'ordre de 25 %.

44. J. de F., 1119, fol. 11, 21 oct.

FIGURE 2
LA CRISE DE 1738-1742 A BEAUFORT ET A MEULAN

FIGURE 3
LA MORTALITE A DONZY ET ENTRAIN (NIEVRE) PAR MOIS

Sols (Beaufort-en-Vallée, M. et L.)
Livres (Meulan, Yvelines)



avaient fait donner des passe-ports pour sortir du froment pour des sommes importantes⁴⁵. »

A l'échelon local, ce sont les seigneurs, abbés, voire curés qui sont l'objet des critiques ; on dénonce leurs stocks accumulés dans l'espoir d'une hausse plus importante. Ainsi, le 14 décembre 1738, le procureur fiscal d'Evron, dans le Maine, écrit : « Il y a dans notre diocèse du Mans quantité de seigneurs, gros fermiers, bourgeois et autres mesme jusqu'à des abbayes, cures et autres maisons religieuses qui ont quantité de bleds dans leurs greniers, qui ne veulent point vendre dans l'attente et l'espérance qu'ils ont qu'en le gardant il viendra un grand prix et une grande cherté sur l'arrière saison. Ils ont fait refus de livrer au nommé Courtelle, boullanger de nostre bourg une demie chartée de bled froment, qu'ils lui avoient vendue cy devant, à cause de l'augmentation de prix qu'il est arrivé depuis la vendition... Il n'a osé poursuivre les Religieux pour avoir son froment à cause qu'ils sont seigneurs et qu'il n'auroit pas mesme trouvé un huissier pour leur en faire la contrainte⁴⁶. »

Il est bien difficile de mesurer la part de la spéculation, pourtant incontestable, dans la hausse des prix. Il faut aussi tenir compte du retard de la récolte qui réduit l'écart de temps entre récolte et semailles. Les laboureurs ont tout juste le temps de battre un peu de grain pour ensemer ; parfois même ils doivent acheter la semence et les marchés, dans ces conditions, ne peuvent pas être facilement approvisionnés. Il est aussi évident qu'un certain nombre de laboureurs, profitant de cette conjoncture climatique défavorable qui les couvrait vis-à-vis des autorités, ne devaient pas se presser de battre, la hausse leur apportant des profits supplémentaires. Il est certain qu'on sema partout très tard puisque le procureur de Noyon écrit le 10 décembre 1738 : « l'on sème encore en Soissonnais⁴⁷ ». La mercuriale de Meulan montre bien que les prix fléchissent à partir de novembre-décembre, une fois les semailles terminées.

Des régions de l'ouest, les plus touchées, parviennent des réclamations alarmistes que les autorités locales ont intérêt à dramatiser pour intéresser le pouvoir central et obtenir de lui des secours en grains ou en argent. Le substitut de Vendôme déclare : « Il manquera du bled plus de trois mois avant la récolte⁴⁸. » Un certain nombre de responsables décrivent des nourritures de remplacement ; à Mortagne-au-Perche, « un grand nombre de pauvres ne vivent que de choux bouillis⁴⁹ » ; à Evron, dans le Maine, le procureur fiscal déjà cité, s'inquiète pour l'avenir et n'hésite pas, sans doute pour toucher plus sûrement Joly de Fleury, à employer des références bibliques : « Il y

45. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. II, p. 31.

46. J. de F., 1119, fol. 122-124.

47. J. de F., 1119, fol. 160.

48. J. de F., 1119, fol. 188-189, 23 nov.

49. J. de F., 1119, fol. 152-153, 5 janv. 1739.

a quantité de pauvres closiers qui sont réduits à manger du marc de pommes avec du lait qui est l'aliment que l'on donne aux porcs dans notre pays... Il périra la moitié du monde de faim et les plus pauvres seront contraint de paître l'herbe comme Nabuchodonosor⁵⁰. » Mais nulle part il n'est question de véritable famine et il faut noter que les rapports emploient plus souvent le futur que le présent. Dans les faubourgs des villes, où vivent gagne-deniers et petits artisans qui n'ont guère de contact avec la campagne, la misère paraît plus grande, comme semblent l'indiquer le substitut de Vendôme⁵¹ ou le curé d'Avenièrès, un faubourg de Laval⁵²; c'est l'effet bien connu de la malnutrition sur les organismes les plus faibles, nouveau-nés, femmes enceintes; il semble alors que les avortements spontanés augmentent rapidement en proportion.

La dénutrition, l'absorption de nourritures de remplacement de mauvaise qualité ont-elles favorisé la propagation des maladies habituelles de la fin de l'été, dysenterie principalement? c'est possible, c'est même probable, mais les sources ne les mentionnent pas, peut-être parce qu'elles étaient trop banales. Deux mentions seulement: le curé d'Avenièrès, invoqué plus haut, écrit que « la maladie commence à se répandre »; bien loin de là, le curé de Souvigny, dans le Bourbonnais, note sur son registre paroissial: « au commencement de cette année 1739, il y a eu une grande mortalité, si grande que mon vicaire est mort par le grand travail et que j'en ai esté à l'extrémité », en outre, il dénombre 32 morts dans ce gros bourg pour le seul mois de janvier, soit 5 fois le nombre ordinaire de décès⁵³.

Les conséquences sociales ne se font pas attendre et la mobilité de la population s'accroît; les journaliers, les closiers, les petits bordagers quittent la campagne pour la ville où ils espèrent trouver plus facilement du secours; c'est une façon aussi d'essayer d'échapper à l'impôt qui devient plus lourd. A Igé, près de Bonnetable, dans le Maine, « les petits bordagers sont accablés de tailles, ce qui les réduit à la mendicité⁵⁴ »; le curé d'Avenièrès, déjà cité, explique: « les colons commencent à désertir les terres faute de pain, le peu de blé qu'ils ont eu à la récolte leur a été enlevé par les collecteurs. Les terres ainsi abandonnées vont demeurer en friche, et au lieu d'une année de disette, nous en aurons plusieurs⁵⁵ ». Partout on se plaint de la corvée

50. J. de F., 1119, fol. 122-124, 14 déc. 1738.

51. « A l'égard de la misère des pauvres gens des faubourgs, elle est si grande qu'on voit des enfants périr à la mamelle faute de nourriture », J. de F., 1119, fol. 188-189, 23 nov. 1738.

52. « L'on a déjà enterré dans ma paroisse des enfants morts dans le sein de leur mère faute de nourriture, ainsi que l'ont jugé ceux qui les ont accouchées », J. de F., 1119, fol. 55-56, 11 janv. 1739.

53. I.A.D., Allier, E, supp., I, p. 769.

54. J. de F., 1119, fol. 57-58, 31 janv. 1739.

55. J. de F., 1119, fol. 55-56, 11 janv.

royale mise en place par Orry quelques mois auparavant (instruction du 13 juin 1738), principalement dans la généralité de Tours ⁵⁶.

La crise, du secteur agricole, passe au secteur artisanal et de là au secteur commercial. Les artisans, qui sont en même temps journaliers, surtout dans ces régions d'industrie textile semi-rurale que sont les provinces de l'ouest, sont rapidement réduits au chômage; la mauvaise récolte engendre la crise économique; c'est ce que décrit très bien, le 28 novembre 1738, le curé de Vuillé-sur-Viloin: « La Tourraine, l'Anjou et le Maine sont dans une triste situation... le commerce de toile qui fait subsister le pays ne fait que languir: il est donc impossible d'empêcher qu'une grande quantité de familles ne périssent de misère », et il ajoute le 17 février 1739: « le prix du bled est excessif pour les fabricants de toile à cause de la cessation du commerce ⁵⁷ ».

Automatiquement, la misère entraîne des troubles, le nombre des pauvres, des vagabonds, des mendiants s'accroissant. Les administrateurs locaux redoutent les émeutes, les attroupements, et décrivent leur pays « inondé de mendiants » se dirigeant vers la ville; il y a des menaces et l'on s'affole aisément mais il faut être circonspect à la lecture des rapports car il semble bien qu'il y ait un vocabulaire spécifique de la crise de subsistance et les faits rapportés ne semblent pas toujours bien établis car nombreux sont les « l'on parle de », « on m'a rapporté », « à ce qu'on dit ». C'est toujours dans l'ouest qu'apparaissent les premiers signes révélateurs; un officier de Courtalain, dans le Dunois, écrit: « les séditions... sont preste d'arriver de part la multitude de pauvres qui se trouvent dans ces cantons. Les pauvres ne se trouvant point assistez et estant en trop grand nombre murmurent et disent hautement que si on ne leur fait pas l'aumône, ils voleront et mettront le feu, plusieurs ont desja eu quelque façon effective et effectuent journellement leurs menaces; ils s'attroupent et vont dans les maisons se faire donner et même prendre de force le pain de plusieurs gens de la campagne, percent les granges et emportent le bled battu qu'ils y trouvent ⁵⁸ ». Les plaintes viennent aussi, mais plus rares, de régions situées plus à l'est, ainsi de Sens: « L'on parle de plusieurs vols qui se font dans les maisons de particuliers par des

56. Le curé de Vuillé-sur-Viloin, à côté de Laval, écrit: « Nos journaliers et artisans (sont) tous épuisés par la confection des chemins royaux », J. de F., 1119, fol. 166-167, 17 fév. 1739.

57. J. de F., 119, fol. 161-162 et 166-167.

58. J. de F., 1119, fol. 102-103, 30 déc. 1738. Le lendemain, c'est de Bonnétable, dans le Maine, qu'on écrit: « Les pauvres menacent de forcer les maisons pour avoir du pain et du bled; ils sont en sy grand nombre que cela effraie. Ils disent hautement qu'ils aiment autant mourir de la main du boureau que de faim », *ibid.*, fol. 25 r°. Un mois plus tard, le 31 janvier 1739, le procureur fiscal de Mondoubleau, dans le Vendomois, répète: « Les pauvres s'attroupent en quantité, demandent l'aumône avec autorité... Mondoubleau qui est une très petite ville ne peut suffire pour un si grand nombre de pauvres et elle est continuellement menacée d'être incendiée par les pauvres qui s'attroupent », *ibid.*, fol. 150-151.

gens qui manquent de pain ; ils entrent hardiment de jour dans les maisons et en présence des maîtres prennent le pain⁵⁹. »

Les pouvoirs locaux réagissent contre les risques graves de troubles en tentant de mettre sur pied une politique frumentaire ; c'est le cas principalement des villes importantes : à Angers, nous dit François Lebrun, dès août 1738, on crée un bureau spécial pour l'achat et la vente des blés, en prévision de la disette, et des achats sont faits à plusieurs reprises pendant l'hiver, la même politique se retrouve à Saumur⁶⁰. La correspondance de Joly de Fleury confirme que la Touraine et le Maine ont fait des achats importants dans les provinces plus favorisées et même à l'étranger⁶¹. Le curé de Vuillé-sur-Viloin, déjà cité, indique que la ville de Laval a fait venir de Nantes treize mille boisseaux de blé et que « les bourgeois de Laval se sont cotisés pour aider à faire vivre plus de 12 000 pauvres qui se sont trouvés suivant ce qu'on m'a dit, par la visite qui a été faite dans les deux paroisses⁶² ».

La situation est encore plus préoccupante dans les campagnes, phénomène qui peut, à priori, sembler paradoxal, mais qui est bien connu et qui résulte des diverses ponctions que la ville fait subir à son terroir. Le fait est particulièrement grave dans les régions où la propriété bourgeoise est très importante et les curés des campagnes reprochent violemment aux citadins leur attitude à l'égard des campagnes qu'ils affament littéralement ; ils sont évidemment les premiers concernés puisque chargés d'organiser l'assistance aux plus nécessiteux. Comme les dîmes leur échappent en grande partie ils se plaignent amèrement au procureur général, soulignent leur impuissance et dénoncent la cruauté des riches, surtout des gros décimateurs « qui ne donnent pas un liard⁶³ ».

Unanimement, curés et administrateurs locaux supplient le procureur général d'intervenir par une législation appropriée. Pour éviter accaparement et spéculation ils demandent qu'on oblige les laboureurs à battre, qu'on autorise la visite des greniers, qu'on contraigne les producteurs à approvisionner les marchés, qu'on interdise aux pauvres de quitter leur paroisse. Mais on demande surtout qu'on remette en vigueur « l'Arrest du Parlement pour la subsistance des pauvres » du 19 avril 1709 qui, en bien des régions, avait évité après le « grand hyver » qu'une catastrophe démographique semblable à celle de 1693-1694 se reproduise. Dans une lettre du 5 décembre 1738 au contrôleur général Orry, Joly de Fleury, réalisant la synthèse de ses informations, écrit : « Vous jugés bien que les exemples passés frappent les esprits de ceux qui sont spectateurs de cette misère et c'est sur ces exemples qu'on nous propose d'établir par arrest dans chaque paroisse une

59. J. de F., 1119, fol. 185-186, 7 janv. 1739.

60. F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou*, p. 138.

61. J. de F., 1119, fol. 24, 5 déc. 1738.

62. J. de F., 1119, fol. 161-162, 28 nov. 1738.

63. J. de F., 1119, témoignage du curé de Vuillé-sur-Viloin, cité à la n. 62, et du curé d'Igé, dans le Perche, à la date du 31 janvier 1739, fol. 57-58.

aumône publique et par conséquent des taxes sur tous ceux qui possèdent des biens dans les paroisses, à proportion des biens qu'ils possèdent⁶⁴. »

En fait, sous prétexte de ne pas alarmer l'opinion publique, le gouvernement central n'engage qu'une action très limitée. La procure fait venir des blés étrangers pour l'approvisionnement de Paris et leur arrivée, assez rapide semble-t-il, fait baisser sensiblement les prix sur les marchés voisins de la capitale⁶⁵. La procure obtient également du roi des avances pour les achats des villes de la Touraine, du Maine et de l'Anjou. Mais, en ce qui concerne les questions de répartition, le procureur général se refuse à légiférer car, dit-il, « nous avons cru que ce seroit trop allarmer dans un temps où toute inquiétude augmente le mal ». Il se contente de faire pression sur les particuliers et surtout sur les maisons religieuses et il est aidé dans ce domaine par les curés des paroisses qui deviennent de véritables correspondants locaux ; ceux-ci lui signalent les noms des propriétaires étrangers qui ont du bien dans leur paroisse et les noms des gros décimateurs ; grâce aux subdélégués et aux procureurs fiscaux, qui agissent avec tact et précaution, les interventions sont souvent couronnées de succès⁶⁶.

3. *La soudure* (avril-juillet 1739)

De la fin du mois de janvier à la mi-avril 1739 les papiers de Joly de Fleury, à deux lettres près, ne donnent plus aucun renseignement. Un dossier a pu être perdu, c'est possible mais nous ne le pensons pas. En fait, passé le premier affolement qui s'est traduit par une hausse sensible et rapide des prix, on s'installe dans la disette. A la campagne, on consomme les grains disponibles de la récolte précédente, battus traditionnellement pendant l'hiver ; dans les villes, les blés des provinces de l'est ou de l'étranger arrivent. D'ailleurs les mercuriales indiquent bien que la situation ne s'aggrave pas : à Meulan, les prix diminuent quelque peu pendant l'hiver ; à Beaufort-en-Vallée, ils marquent un palier jusqu'au 15 avril.

La correspondance des administrateurs locaux et des curés avec la procure générale reprend en avril 1739 ; beaucoup plus nombreuses, beaucoup plus riches, les lettres reçues couvrent un espace géographique plus vaste. Les souvenirs des crises anciennes reparaissent et l'on évoque surtout la grande disette de 1709-1710. Joly de Fleury lui-même, dans une lettre à Orry du 8 mai 1739, évoque des souvenirs plus loin-

64. J. de F., 1119, fol. 24.

65. Foucault, « employé par la ville de Paris pour la visite des grains », écrit d'Etampes le 22 décembre 1738 : « La certitude de l'arrivée des blés étrangers à Paris, a fait tomber dans toute la Beauce les deux derniers marchés, les prix de trente sols par septier », J. de F., 1119, fol. 26-27.

66. J. de F., 1119, fol. 142, 161-164, 168, 178-180.

tains encore : « La misère dans les provinces affligées est au double de ce que je l'ai vue en 1693, 1709 et 1725 ⁶⁷. »

Qu'en est-il exactement ? Dans la région parisienne, la hausse des prix reprend mais la pointe de juin 1739 est très atténuée ; le blé ne dépasse guère 25 livres le setier à Meulan, et il baisse ensuite dès que la moisson approche. A Beaufort-en-Vallée au contraire, qui témoigne pour les provinces de l'ouest, la hausse, déjà très forte depuis 1737, reprend brutalement, c'est un véritable clocher qui se dessine sur le graphique et le boisseau de froment, qui valait 20 sols au début de 1737 et 37 sous en avril 1739, atteint 49 sous en juillet de la même année ; ici les prix ont été multipliés par 2,5. Si l'on compare les prix atteints en 1739 à ceux que la région parisienne a connus dans les crises antérieures, la hausse est relativement modérée. Joly de Fleury le remarque aussi puisqu'il écrit à Orry, dans la lettre citée plus haut, du 8 mai 1739 : « En 1693, 1709, 1725, le septier, mesure de Paris, fut porté pendant longtemps à 20 et 22 écus ; dans cette année, depuis 15 jours, il n'a pas passé 20, 21, 22 livres et cependant la misère est [terrible]. » Cette réflexion est intéressante car elle montre bien comment la crise était ressentie par le peuple ; ce qui affole, ce qui met en difficulté la masse des consommateurs c'est une hausse importante, certes, mais seulement de l'ordre de 50 %, car elle ne permet plus d'acheter la nourriture nécessaire à la vie courante : d'où la notion fondamentale de seuil dans la montée des prix : qu'ensuite les grains doublent, triplent ou quadruplent, pour la majorité des individus la hausse n'a plus de sens. C'est au moment où la population prend conscience de la crise qui se prépare que la peur est la plus grande ; au cœur de la crise il n'y a plus guère que de la résignation ⁶⁸.

Après avoir évoqué la hausse du prix des grains, la plupart des administrateurs locaux dépeignent le dénuement extrême des campagnes et des villes. D'Argenson, toujours pessimiste dans ses *Mémoires*, s'en fait l'écho à la date du 24 mai 1739 : « On parle donc de misère à Versailles plus que jamais, ce n'est plus seulement la Touraine qui en est le siège, c'est toutes les provinces qui approchent Paris. L'évêque de Chartres a tenu sur cela des discours singulièrement hardis au lever du Roi et au dîner de la Reine... que les hommes mangeaient l'herbe comme les moutons et crevaient comme mouches, et que bien-

67. J. de F., 1120, fol. 19. Guillaume-François Joly de Fleury, procureur général depuis 1717 (il a succédé à d'Aguesseau), né en 1675, est mort en 1756.

68. J. MEUVRET était arrivé à la même conclusion avant nous : « ... Ce sont là des phénomènes qu'on retrouvera longtemps en France beaucoup plus tard, en des temps où les disettes aiguës auront fait place à des disettes larvées, lorsque les populations menacées feront d'autant plus de bruit qu'elles ne seront pas complètement épuisées », cité dans « Les oscillations des prix des céréales aux XVII^e et XVIII^e siècles en Angleterre et dans les pays du bassin parisien », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1969, p. 540-554, cité p. 554. Sur la révolte frumentaire, on lira avec intérêt l'article de Louise A. TILLY, « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », *Annales E.S.C.*, 1972, p. 731-757. L'article contient une abondante bibliographie.

tôt on allait y voir la peste, ce qui était pour tout le monde (et il y comprenait Sa Majesté)⁶⁹. » Des rapports très circonstanciés indiquent bien que les gens mangent du son, broutent de l'herbe, avalent des orties, disputent les racines fourragères aux animaux, font dans le meilleur des cas une consommation excessive de choux⁷⁰.

Les désertions de terre se multiplient en même temps que le nombre des pauvres augmente ; dans la châellenie de Drouilles, près d'Aubusson, « la plupart des habitants ont abandonnés leurs biens⁷¹ ». Le chômage apparaît ce qui aggrave encore la crise, comme à Cognac où « beaucoup de bourgeois... se trouvent hors d'état de faire travailler, ce qui fait que la plupart des paysans se trouvent à ne rien faire et sont sans argent et sans grains⁷² ». Dans le Thymerais, à Digny « on voudrait travailler, il n'y a point d'ouvrage, ceux à qui on en donne ne gagnent que 7 à 8 sols qui suffisent à peine pour leur donner du pain⁷³ ».

La situation n'est pas meilleure dans les villes car c'est vers elles que se dirigent les pauvres de la campagne ; le lieutenant général de Châtillon-sur-Indre, dans le Berry, estime le nombre des mendiants à 600 ; celui du Dorat, dans la Marche, parle de « 500 pauvres étrangers » ; à Châtellerault, ceux de la campagne « inondent la ville » et menacent.

Aussi les lettres de province sont-elles pleines de récits d'émeutes et de séditions. A la campagne, la pratique de l'aumône forcée se développe, les menaces d'incendie se précisent ; à Dreux, « le laboureur n'est pas en sûreté dans sa maison, il est menacé d'être brûlé quand il refuse de faire l'aumône⁷⁴ ». Le curé de Dangeul, dans le Maine, note en marge de son registre paroissial de l'année 1739 : « Il venait communément, par jour, à ma porte, aux mois de mai et juin 200 pauvres : ils allaient par troupes de 25 et de 30 volant du pain chez les fermiers, tout ce qu'on pouvait ou voulait leur donner⁷⁵. »

Dans les villes, des émeutes graves éclatent sur les marchés. D'Argenson, à la date du 19 mai 1739, écrit que « la disette vient d'occasionner trois soulèvements dans les provinces : à Ruffec en

69. D'ARGENSON, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 165.

70. Sans multiplier les mentions, très nombreuses dans J. de F., 1120, citons quand même, de Châtellerault, le 26 avril : « L'on voit des misérables se nourrir de l'herbe des champs et des racines de la terre qui ne sont naturellement produites que pour la nourriture des animaux » (fol. 92-93) ; d'Angoulême, le 10 mai : « Les misérables de la campagne broutent l'herbe après avoir mangé les horties dont ils se sont nourris » (fol. 59-61) ; du curé de Pézou, près de Vendôme, le 1^{er} juin : « Il y en avait plusieurs [pauvres] qui, ayant été trois jours sans pain, n'avoient vécu que d'herbe appelée du ricochet, et d'autres qui demandent qu'on leur donne du son détrempe dans de l'eau » (fol. 176).

71. J. de F., 1120, fol. 25, sans date.

72. J. de F., 1120, fol. 109, 27 avril 1739.

73. J. de F., 1120, fol. 116-117, 30 avril 1739.

74. J. de F., 1120, fol. 131-132, 14 mai.

75. I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 264.

Angoumois, à Caen et à Chinon⁷⁶ ». A Dreux, le 14 mai, le fermier de la duchesse du Maine échappe, grâce à l'intervention du subdélégué, à « 300 femmes qui l'attendaient pour le mettre en pièces⁷⁷ ». L'intervention populaire est quelquefois couronnée de succès ; c'est le cas de Gien où, en mai 1739, un bourgeois de la ville veut vendre 200 boisseaux de froment à une boulangère de Briare ; le peuple s'oppose au départ des grains et le subdélégué, après avoir pris l'avis du procureur général, fait vendre le grain sur le marché au prix de 33 sols⁷⁸. On retrouve partout des bandes armées, mais aussi souvent des femmes, qui s'opposent à la sortie des grains ; généralement, les autorités locales laissent faire, les quelques cavaliers de maréchaussée dont elles disposent ne leur permettant guère de s'interposer par la force.

Signalons une conséquence, semble-t-il assez méconnue, des désordres causés par la misère : le relâchement des mœurs. M^{me} de Montmorency-Courtalain le signale de la Beauce au procureur général : « le désordre est grand icy car les mendiants couchent pesle mesle fille et garçon dans les stable et grange et sont des semaines entières sans revenir à la maison parternelle⁷⁹ ».

Les administrateurs locaux harcèlent le pouvoir central pour se plaindre des impôts trop lourds et pour demander des mesures législatives. Le lieutenant-général d'Angoulême écrit : « Nous avons eu encore la douleur de voir nos tailles augmenter et rejeter sur nous les tailles des autres élections de la généralité⁸⁰ », et M^{me} de Montmorency-Courtalain dans sa lettre citée plus haut ajoute : « les laboureurs sont écrasés par les impôts qu'ils payent presque en entier parce que les mendiants sont en si grand nombre depuis longtemps qu'on ne les impose qu'à 6 deniers ou guère plus ». Et d'Argenson, toujours peu tendre pour Orry, « M. Orry a exigé les impôts avec plus de rigueur que jamais, la taille poussée fort haut... La Normandie, cet excellent pays, succombe sous l'excès des impôts et sous la vexation des traitants⁸¹. »

Aussi certains officiers, rebutés par le refus qu'oppose le procureur général à leurs demandes de mesures appropriées, prennent des initiatives, limitées certes, mais qui ont pour but d'éviter l'émeute. Ils visitent les greniers, font dresser des états des stocks et obligent les particuliers à approvisionner les marchés, c'est ce qu'écrit le procureur fiscal de Bonny-sur-Loire le 15 mai 1739 : « Pour obvier aux désordres que je voyais commencer à noistre, j'ai cru à propos de faire une recherche générale dans l'enceinte de la ville de tous les bleds qui pourraient s'y trouver et d'en faire un état contenant la quantité qu'en avoit chaque particulier pour ensuite estre tenu de

76. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. II, p. 159.

77. J. de F., 1120, fol. 131-132.

78. J. de F., 1120, fol. 106-107.

79. J. de F., 1120, fol. 121-122, 5 mai 1739.

80. J. de F., 1120, fol. 55-56, 2 mai 1739.

81. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. II, p. 159.

présenter au marché celle qui leur seroit fixé avec deffense d'en vendre dans leurs greniers sans permission », mais il ajoute aussitôt qu'il a rencontré des difficultés car « un notable de nos habitants m'a soutenu qu'on ne pouvait luy fixer son débit ny l'empescher de vendre dans son grenier... les autres veulent l'imiter⁸² ». Aussi demande-t-il au procureur général de l'appuyer.

Mais pourquoi cette soudaine aggravation, ce flot de lettres qui arrivent à partir de la fin du mois d'avril ? Il faut chercher la réponse à cette question dans la conjoncture climatique. Depuis le mois d'avril le temps se dérègle à nouveau, il semble que l'on s'achemine vers un autre été pourri et l'on craint encore une mauvaise récolte ; des informations concordantes affluent de toutes parts, de Guéret, de Niort, du Perche, de Beauce, du Thymerais, de Champagne et de Brie⁸³. Aussi les grains se font-ils plus rares sur les marchés et ceci pour deux raisons principales : tout d'abord, les particuliers qui ont encore quelques stocks cessent de les vendre, soit parce qu'ils veulent économiser leurs grains pour l'année suivante, pour assurer leur consommation personnelle, soit aussi qu'ils diffèrent leurs ventes devant la certitude d'une augmentation plus soutenue, en somme une sorte de « spéculation passive ». Mais aussi, c'est là l'explication généralement avancée par les officiers locaux, l'activité des spéculateurs s'accroît ; la perspective d'une troisième année mauvaise les réjouit, et Foucault, chargé des achats pour la ville de Paris, écrit à Joly de Fleury le 20 mai : « Les husuriers, marchands, laboureurs, commissionnaires regratiers et autres forment de grandes espérances cette année touchant à la cherté des grains à cause des pluyes fréquentes⁸⁴. »

Partout on dénonce les particuliers qui ne livrent pas sur le marché mais qui ouvrent leurs greniers aux marchands qui font des achats pour des provinces étrangères. Parfois, sous la pression populaire, la répression peut être sévère mais elle n'atteint pas les gros spéculateurs, seulement les petits trafiquants sans envergure, comme par exemple à Etampes, d'où Foucault écrit le 18 juin : « je vient d'apprendre que le dénommé Chabon, regratier de cette ville vient d'être jugé, pour avoir fait plusieurs friponneries concernant le regrat, a estre piloriez à Paris, ensuite atachés au carcant en cette ville, après quoi 9 années de galaires ; il seroit fort avantageux pour le bien de l'Etat qu'il y eu

82. J. de F., 1120, fol. 79.

83. De Guéret : « Il nous est annoncé presque infailliblement une récolte stérile par les neiges, les glaces et les pluyes continuelles qui durent depuis cinq semaines sans discontinuer et qui ont abattu toutes nos espérances », J. de F., 1120, fol. 150-151, 25 avril 1739 ; de Niort, le 23 avril : « La rigueur extraordinaire de la saison », *ibid.*, fol. 173 ; de Mortagne-au-Perche, le 23 avril : « Il y a près de six semaines qu'il fait icy des pluyes continuelles », *ibid.*, fol. 166 ; parti visiter la Champagne et la Brie, Foucault déplore ces « pluyes fréquentes qui sévirent jusqu'au 10 may... A la vérité, si les temps continuent à la pluye, les grains se ramplirons de toutes sortes de mauvaises herbes. Et même il est à craindre qu'ils ne versent avant d'épier », *ibid.*, fol. 144-145, 20 mai.

84. J. de F., 1120, fol. 112-113, 20 mai.

pareils exemples dans toutes les villes et bourgs à 30 lieues à la ronde de Paris⁸⁵ ».

Nous avons trouvé une lettre anonyme dénonçant l'intendant de Limoges, Tourny, et ses subdélégués ; ce correspondant de Joly de Fleury écrit en effet le 10 mai 1739 : « Il y a à Cognac (et) à Rochefort 2 magasins remplis pour le comte (sic) des marchands d'Angoulême... et pourtant on envoie un marchand en acheter à Bordeaux. M. de Tourny a exhorté les marchands de cette ville à emprunter 40 000 livres pour des achats de grains... Il n'a pas voulu que ces bleds puissent avoir été achetés sous son nom, ce qui engage à suspecter quelque infidélité⁸⁶. » Il est difficile de vérifier ces assertions mais elles ne paraissent pas invraisemblables ; elles préfigurent, avec trente années d'avance, la guerre des farines.

Devant l'aggravation de la crise en avril-mai 1739 le pouvoir central est obligé d'intervenir ; à partir du mois de mai la concertation entre le contrôle général et la procure devient permanente. Mais l'action demeure timide et Joly de Fleury refuse toujours de prendre des mesures législatives au niveau du Parlement ; il s'en explique dans une lettre du 8 mai : « ... Les ouvertures des greniers et mesme les ventes forcées ainsy que les aumônes ordonnées par autorité, viennent à l'espoir de tout le monde comme des moyens et nécessaires et efficaces qu'on ne doit jamais négliger. J'ay été longtemps dans le même préjugé, mais j'ay appris par une expérience de 40 ans que... rien n'est plus dangereux que de mettre en usage ces moyens quand il y a encore des ménagements et des espérances, parce que l'allarme que produit les moyens d'autorité augmentent le mal loin de lui apporter remède⁸⁷. »

Une autre raison avancée par Joly de Fleury est le caractère localisé de la crise. Cependant, devant sa gravité dans les régions touchées, il laisse faire les officiers locaux et envisage de prendre des mesures législatives, mais localisées. Il poursuit dans sa lettre du 8 mai au contrôleur général : « J'ay pris le parti jusqu'à présent de laisser agir le zèle des officiers pour les aumônes, sans les blâmer quand ils ont fait des rôles forcés ; ceux mêmes qui en demanderoient l'homologation au Parlement, je ne croy pas qu'on doit le refuser, parce que cela paroît nécessaire dans ces provinces, qu'il n'y a rien à y ménager et qu'une règle générale étant dangereuse il semble qu'il faille se contenter de pourvoir aux cas particuliers.

« Il y a quelques officiers qui ont porté leur zèle jusqu'à faire ouvrir les greniers et à faire vendre, je n'ay ny blasmé ny approuvé, l'événement peut seul en décider. »

Nos sources n'ont livré qu'un seul exemple de l'établissement de ces « aumônes forcées » : à la fin du mois d'avril 1739, le lieute-

85. J. de F., 1120, fol. 144-145.

86. J. de F., 1120, fol. 59-61.

87. J. de F., 1120, fol. 19-20.

nant général et le Conseil de ville de Châtellerauld demandent au procureur général qu'on mette en vigueur l'arrêt de 1709 pour la subsistance des pauvres ; celui-ci répond favorablement puisque le 24 mai le lieutenant général lui adresse le nombre des pauvres recensés dans les 36 paroisses de son ressort et le montant des fonds nécessaires, à deux sols par pauvre et par jour, pour tenir jusqu'à la récolte. Sur les conseils de modération du procureur général, le lieutenant général indique qu'il a déclaré exécutoire la levée des aumônes sur les propriétaires mais qu'il a précisé à ses collecteurs « de ne point exercer de contraintes rigoureuses, et au contraire leur ai prescrit d'exhorter un chacun à contribuer volontairement ⁸⁸ ».

Si l'administration centrale répugne à légiférer, par contre, pour faire face aux besoins accrus des provinces affligées, elle met sur pied une politique frumentaire de plus grande importance, mais comme les grains ont augmenté dans les provinces non touchées par la crise en raison des achats qui y ont été faits depuis l'automne 1738, les achats de « bleds du Roy » sont réservés à Paris et à la Normandie. D'ailleurs, à Versailles, c'est avant tout l'approvisionnement de Paris en froment qui préoccupe car les Parisiens dédaignent le pain bis et il apparaît indispensable d'éviter les émeutes en maintenant le pain de bonne qualité à un prix abordable, même si on doit revendre les grains à perte aux boulangers. Dans une lettre du 18 mai 1739, le contrôleur général décrit toute une série de mesures pour la capitale : « les bleds durs sont rares et chers en Angleterre, S. M. a donné l'ordre d'en faire acheter 1 100 muids dans le nord et 4 à 500 muids sur la cote d'Italie... D'un autre côté, j'ai donné l'ordre que l'on fasse venir des évêchés et de la Lorraine 1 200 muids de bled à Châlons, d'où je compte les tirer successivement pour Paris pendant les mois de juin, juillet et aoust ⁸⁹ ».

Aux provinces les plus affligées, celles des pays de la Loire nous l'avons vu, le Contrôleur général réserve le riz, « parce que la nourriture en est bonne et saine et le transport facile... Le Roy en a donc fait acheter sept cent milliers (de livres) ; il n'en est malheureusement arrivé encore que deux cent milliers au Havre, les cinq cent mille autres... doivent être débarqués à Pimbœuf et à Nantes ⁹⁰ ». Moins de quinze jours après, Orry ajoute que le roi « a fait de nouveau acheter un million de ris ⁹¹ ». De son côté, Joly de Fleury toujours à l'affût des stocks existants, signale qu'il y a beaucoup de riz à Marseille et qu'il ne faut pas le laisser sortir vers l'étranger ; de même il conseille l'achat de blé en Languedoc pour soulager la province de la Marche ⁹².

88. J. de F., 1120, fol. 86-101, lettres du 26 avril, 24 mai et 1^{er} juillet 1739.

89. J. de F., 1120, fol. 27. Le muid de Paris équivaut à 12 setiers de 156,1 litres et représente un poids d'environ 14,4 quintaux.

90. J. de F., 1120, fol. 14-16, 5 mai 1739.

91. J. de F., 1120, fol. 27, 18 mai 1739.

92. J. de F., 1120, fol. 24, 15 mai et fol. 19, 8 mai.

En réalisant ces achats, le but recherché par l'administration centrale est non seulement d'assurer la substance de Paris et des provinces affligées mais aussi, en recréant l'abondance, en relâchant la pression sur les marchés locaux, de faire baisser les prix et ouvrir les greniers, donc de contrarier les manœuvres des accapareurs.

Le pouvoir central distribue aussi des secours en argent pour le soulagement des pauvres, surtout par le biais des évêques et des curés, mais précise qu'ils « ne doivent être distribués qu'aux véritables pauvres et infirmes ». Enfin, Orry tente de mettre sur pied une politique de grands travaux et ordonne aux intendants d'ouvrir des ateliers sur les routes, même s'il ne croit pas à l'utilité et à la rentabilité des ouvrages exécutés ; il écrit le 18 mai 1739 : « A l'égard de tout ceux qui ne souffrent que faute de travail au moyen duquel ils puissent gagner leur subsistance, je pense qu'il est à propos que vous fassiez établir pour les occuper plusieurs ateliers et autres dans lesquels on les employera. Et comme il paroît que ce sont à présent les villes qui sont les plus surchargées de ces pauvres, il est à propos d'établir par préférence des ateliers dans les banlieues et à portée des villes, où on peut faire travailler même à des ouvrages qui dans un autre temps pourroient ne pas paroître absolument nécessaire⁹³ ». Et Orry de préciser plus loin qu'il est nécessaire de ne pas faire travailler à la journée mais à la tâche et qu'il faut fixer le prix « de façon qu'un ouvrier faible et médiocre puisse gagner 10 à 12 sols par jour et qu'un bon ouvrier puisse gagner jusqu'à 15 et 16 ».

Ainsi, la création des ateliers présente un triple avantage ; elle assure la répartition des vivres de secours par le biais des salaires distribués ; elle soulage les villes ; enfin, elle est un moyen très efficace pour lutter contre le chômage et les troubles qu'il peut engendrer. C'est d'ailleurs la peur de ces émeutes de la faim qui semble motiver en grande partie l'action du pouvoir central.

Quel a été l'impact de toutes ces mesures ? En ce qui concerne les achats de grains, les villes, grâce aux prêts du roi, ont pu continuer leur politique frumentaire ; nous possédons toute une série d'informations, à ce propos, sur des villes de l'ouest : grâce à un emprunt de 30 000 livres et à des dons, la ville de Mayenne a pu faire venir des seigles de Nantes⁹⁴ ; à Angers, on a fait venir des blés de Nantes et de Dantzig qui ont été distribués sur certificats des curés⁹⁵ ; à Angoulême, c'est l'évêque, le chapitre de la cathédrale et tous les corps de ville qui ont emprunté 40 000 livres pour acheter des grains⁹⁶ ; au Mans, on a fait venir pour 50 000 écus de blés de Basse Bretagne et d'Ecosse⁹⁷ et on en a tant acheté « qu'aux approches de la récol-

93. J. de F., 1120, fol. 29.

94. J. de F., 1120, fol. 160-161, 22 mai 1739.

95. I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp. II p. 315 mention du curé de Behuard.

96. J. de F., 1120, fol. 55-56, 2 mai 1739.

97. I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 264, mention du curé de Dangeul.

te, il s'en est trouvé plus qu'on en a pu consommer⁹⁸ ». Une seule mention d'achat effectué par un intendant : l'intendant de Poitiers, en avril 1739, a fait venir pour 60 000 livres de grains de Bretagne⁹⁹.

En beaucoup d'endroits des ateliers ont été effectivement créés ; ils apparaissent en Orléanais, dans la région du Mans, dans l'élection de Dreux, aux environs de Châteaudun. L'évêque de Chartres compléta même les mesures de l'administration centrale et « envoya des mandemens par toutes les paroisses par lesquels il citoit toutes les festes depuis le 1^{er} may jusqu'à la Toussaint exclusivement, afin qu'on pût travailler ces jours là mesme, excepté les festes de la Vierge et du Saint-Sacrement, pour cette année seulement¹⁰⁰ ».

Par contre, il semble que les vivres de secours, le riz en particulier, mirent longtemps à arriver dans les provinces affligées. On s'en plaint pendant tout le mois de mai et ce n'est souvent qu'au début de juin que des quantités appréciables sont distribuées. De nombreuses mentions de curés, ce sont eux qui assurent la redistribution, font alors état des secours reçus ; à la Chapelle-Royale, près d'Authon-du-Perche, « il a été distribué du riz avec abondance, cette paroisse en a eu au moins 1 500 (livres)¹⁰¹ ; à Villampuy, le curé précise le mode d'emploi : « lequel ris on faisoit cuire dans de grands chaudrons pour donner et soulager la faim des pauvres¹⁰² ». Dans le Maine, le curé de Dangeul indique : « j'ai touché 50 livres (argent) et 30 livres de ris pour cette paroisse¹⁰³ ». A noter que partout le riz est distribué cuit, c'est une forme de la soupe populaire, car les gens ne savent pas le préparer ; c'est aussi une façon de les empêcher de revendre le grain et de les contrôler journallement. Il semble que ce riz ait été bien accueilli par les provinciaux alors que les Parisiens y répugnaient, peut-être ceux-ci avaient-ils moins faim.

A partir du mois de juin les lettres se font plus rares car il est indéniable que la situation s'est améliorée ; les mercuriales en témoignent aussi pour la région parisienne, il n'y a pas d'effet de soudure, la crise est « larvée ». Les mesures prises ont produit de l'effet mais il semble que l'explication déterminante vienne de la conjoncture climatique. A partir des 8-10 mai le temps s'améliore soudainement et durablement dans toute l'étendue du Bassin Parisien ; l'optimisme revient devant de belles perspectives de récolte, les greniers s'ouvrent, les marchés sont à nouveau garnis, même si les prix résistent encore. A partir de la mi-juin, les légumes et les premières orges arrivent ; le subdé-

98. *Ibid.*, p. 409, mention du curé de Malicorne. On trouvera des détails intéressants dans Louis MAULNY, *Relation de l'administration de la charité publique dans la ville du Mans, années 1738 et 1739*. Le Mans, 1740, 28 p. Je remercie François Lebrun qui m'a signalé cette brochure.

99. I.A.D., Vienne, E, supp., I, p. 373, mention du curé de Ligugé.

100. I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., V, p. 163, note du curé de Villampuy, dans le Dunois, en marge de son registre paroissial de 1739.

101. *Ibid.*, p. 301.

102. *Ibid.*, p. 169.

103. I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 264.

légué de Dreux écrit le 18 juin : « les premières orges (d'hiver) vont estre en estat d'être coupées, les foins mettront les pauvres en estat de gagner de quoy avoir du pain¹⁰⁴ » ; et le même jour, de Beauce, Foucault précise : « il y a 30 ans que la terre n'a esté si bien disposée ; suivant les apparences, la récolte commencera le 1^{er} d'aoust, l'on commence à faire la récoltes des scourgeons¹⁰⁵ ».

Malheureusement, en certaines régions, les orages dévastateurs survenus les 24 et 25 juin, et accompagnés de grêle, tempérèrent un peu ce bel optimisme. Evidemment un tel accident météorologique est peu significatif au niveau de la moitié nord de la France, mais nos informations abondantes permettent de situer les régions touchées ; le Drouais, le Thymerais, le Haut-Maine (canton de Saint-Paterne), le sud de l'Auvergne (Murat), le Poitou (Ligugé), la région de Compiègne où se trouve alors la cour, la région de Meaux¹⁰⁶. Ces catastrophes localisées expliquent certains affolements de la fin du mois, mais dans l'ensemble elles ne mettent pas en cause la qualité de la récolte de l'été 1739. Dès le mois de juillet, les prix baissent partout, surtout là où ils avaient le plus augmenté ; la mercuriale de Beaufort-en-Vallée le montre clairement : de 49 sols le boisseau début juillet, le froment tombe à 37 sous au début du mois d'août et à 26 en octobre. La crise est terminée.

Ainsi la période de la soudure s'est en définitive mieux passée qu'on pouvait le craindre. On a vu que la raison déterminante des variations des quantités de grains mis en circulation a toujours été la conjoncture climatique. Le climat est la cause fondamentale de la mauvaise récolte mais, en dehors de la pénurie alimentaire relative qu'il occasionne, il a un rôle provocateur qui fait jouer des causes profondes, humaines. Pour la majorité du peuple, c'est la peur panique de la faim, de la disette, qui se nourrit de souvenirs collectifs puisés aux grandes crises de 1693-1694 et de 1709-1710. Cette peur se traduit par la misère, les troubles, par une demande accrue sur des marchés étroits et mal approvisionnés, donc par la montée des prix. Aussitôt les plus pauvres souffrent, le chômage se fait sentir particu-

104. J. de F., 1120, fol. 136.

105. J. de F., 1120, fol. 144-145. Le scourgeon ou escourgeon est une orge d'hiver. Rappelons que l'orge, qui fit merveille en bien des endroits après l'hiver de 1709, entrait communément dans la fabrication du pain, même dans la région parisienne. En 1861, le juge de paix de Limay (arrond. de Mantes-la-Jolie), signale dans sa statistique agricole que le pain consommé dans son canton comprend : moitié farine de blé, un tiers de seigle et un sixième d'orge (Ed. Bailly, Statistique du canton de Limay, 1861, 39 p. manuscrites, B.N., LK⁶ 48).

106. Les grêles ont toujours frappé les contemporains. Il ne peut être question de citer ici tous les témoignages. Le lecteur les trouvera dans J. de F., 1120, fol. 85, 138-139, 162, 163, 172 et dans I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., III, p. 83 (curé de Sorel-Moussel), I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 297 (curé de Fyé), I.A.D., Vienne, E, supp. I, p. 373 (curé de Ligugé) et aussi dans les *Mémoires* du pessimiste d'ARGENSON, t. II, p. 194, qui écrit en juillet 1739 : « Voici l'inclémence du ciel qui a greslé un quart de la France. »

lièrement dans les régions où existe une industrie textile rurale ; la crise devient alors le révélateur des conditions sociales. Mais pour une minorité de gens, ceux qui ont des excédents de grains, la crise est une bonne affaire. Attendant la hausse, les laboureurs diffèrent le battage, les possesseurs de grains les « ressèrent ». Quelques-uns jouent un rôle actif dans la hausse en créant la pénurie sur les marchés par des pratiques spéculatives. Mais, en dernier ressort, le temps décide de tout car ces manœuvres ne sont possibles que si les conditions climatiques, donc les perspectives de récolte, sont défavorables.

Le pouvoir semble assez démuni devant la crise ; il se préoccupe avant tout de faire régner l'ordre, de prévenir les émeutes et d'assurer l'approvisionnement de Paris. Car l'administration a toujours une vision très parisienne des événements. On le voit à l'automne 1738 quand la crise ne touche encore que les provinces de l'ouest et que Paris est épargné. Quand les difficultés apparaissent près de la capitale l'administration centrale met alors en œuvre une politique frumentaire et lutte contre le chômage en faisant entreprendre de grands travaux, de voirie principalement. Mais ces mesures, prises sous la pression des circonstances, sont trop tardives pour être efficaces. En définitive, le climat seul détermine si la soudure sera ou non difficile.

Il resterait à étudier l'impact démographique de la crise ; les éléments de mesure et d'appréciation seront exposés dans la troisième partie de cet article pour ne pas dissocier les résultats de ceux qu'on peut tirer de l'étude de la seconde vague de crise, celle de 1740-1741.

II. — LA CRISE DE 1740-1741

Partout la récolte de 1739 avait été à peu près normale mais, les stocks étant épuisés, les prix n'avaient pas retrouvé le niveau des années 1736-1737 ; l'année-récolte 1739-1740 apparaît donc comme une année de relative abondance tempérée par la persistance de prix plus élevés que la normale mais sans fluctuations majeures. Malheureusement, les conditions climatiques qui avaient entraîné la très mauvaise récolte de 1738 dans l'ouest allaient se modifier en se déplaçant ; à partir de l'automne de 1739 ce sont les régions plus continentales qui souffrent, non plus d'un été pourri, mais d'un hiver d'une exceptionnelle longueur.

1. *Le « long hiver » de 1740*

L'hiver 1740 est un hiver remarquable non seulement par l'intensité de ses gels, mais encore et surtout par sa durée exceptionnelle. Réaumur l'a appelé le « long hiver » par opposition à celui de 1709, le « grand hiver ». Tous les témoignages sont unanimes ; les curés indiquent dans leurs registres paroissiaux des gelées qui ont commencé dès le mois d'octobre 1739 et se sont étendues dans le courant de

novembre¹⁰⁷. Barbier écrit dans son *Journal* : « Il fait froid depuis le mois d'octobre et à partir de novembre la terre n'a point dégelé¹⁰⁸. »

Mais la grande vague de froid, celle dont l'intensité frappa si fortement l'imagination des contemporains, n'arrive qu'au début de janvier 1740. Une première avancée du front polaire couvre le nord de la France le 6 janvier, précédant de trois jours le grand déferlement des 9, 10 et 11 janvier, peut-être aussi terrible, si ce n'est plus que celui du jour des Rois en 1709. Le froid demeure très vif jusqu'à la mi-février ; ensuite, de nouvelles gelées alternant avec des périodes de dégel se succèdent jusqu'à la fin du mois de mai. Ces conditions climatiques sont très bien résumées par le curé de Notre-Dame de Meulan, qui note dans son registre de 1740 : « L'an mil sept cent quarante, il a commencé à geler le jour de l'Épiphanie et la gelée a duré jusques au huit mars sans presque aucune interruption ; le neuf, le dix et le onze janvier le froid a été très rigoureux, les fontaines qui n'ont point coutume de geler ayant gelé ces trois jours là très fortement. Après un petit dégel arrivé le huit mars, la gelée a encore repris par intervalles jusques vers la fin du mois de may ; et il a beaucoup négé pendant tout le mois de may¹⁰⁹. » L'abondance de la neige en mai est attestée partout, aussi bien par le curé de Cizay en Maine-et-Loire que par celui d'Iviers dans l'Aisne¹¹⁰.

Quel a pu être l'impact de cet hiver sur les cultures ? Une évaluation, même approximative, est difficile. Il est d'une part certain que les chutes brutales de température des 9, 10 et 11 janvier ont causé des dégâts aux blés et aux seigles semés en automne, surtout quand l'humidité était importante et la couverture neigeuse nulle. Mais on sait aussi que les froids intenses exercent une action bénéfique en augmentant le nombre des particules fines de terre, en détruisant les rongeurs et les mauvaises herbes¹¹¹. Les blés détruits ont été remplacés par des mars ; on trouve de nombreuses mentions d'orges semées au printemps en Picardie, en Soissonnais, en Beauce¹¹² ; dans ce domaine, l'expérience de 1709 s'avérait très utile.

107. Nombreuses mentions dans les inventaires des Archives départementales, série E, pour la Sarthe, l'Aisne, l'Yonne, la Vienne, l'Eure-et-Loir.

108. BARBIER, *Journal historique...*, t. II, p. 254.

109. Cité par Marcel LACHIVER, *Histoire de Meulan et de sa région par les textes*, Meulan, 1965, p. 214.

110. A Cizay « Le 2 mai, il tomba une neige dont les flocons étoient considérables ce que les anciens de cette paroisse n'avoient jamais vu. Le lendemain la glace étoit épaisse d'un écu de 6 francs », I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp., p. 107. A Iviers, « Il y eut d'abondantes chutes de neige le 18 et le 20 mai », I.A.D., Aisne, E, supp., p. 53.

111. J. SANSON, *Conférence de météorologie appliquée à l'agriculture*, Paris, 1952, p. 52 sq. Les propos du spécialiste sont confirmés par la sagesse populaire qui reconnaît les effets bénéfiques d'un hiver rude : « Année de gelée, année blatée », cité par A. DE SOLAND, *Proverbes et dictons rimés de l'Anjou*, Angers, 1858.

112. A Brézolles, le curé note : « La plus grande partie des bleds a gelé en sorte qu'on a été obligé de semer quantité de terres à la saison des mars en orge », I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., III, p. 90.

En fait, il semble bien que l'effet le plus néfaste de l'hiver sur les cultures soit dû davantage aux divers gels et dégels de fin d'hiver et de début de printemps qu'aux grands froids de janvier ; c'est ce que note un curé d'Eure-et-Loir : « L'hiver fut terrible et les faux dégels causèrent bien du dommage dans les terres ensemencées en bled ¹¹³. » La vigne souffrit également des gelées tardives de mai, mais ce fait est plus habituel ; par contre, dans le Maine, le curé de Saint-Cosme-de-Vair signale que « tous légumes furent gelés. Mgr l'évêque du Mans permit l'usage de la viande le dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine pendant les quatre premières semaines du Carême ¹¹⁴ ».

L'hiver de 1740 n'a pas seulement fait périr les cultures, il a aussi tué des hommes. On sait qu'en Anjou une grande épidémie de grippe sévit de février à mai, l'essentiel des décès se situant en mars-avril ¹¹⁵. Cette épidémie a pu être identifiée grâce à plusieurs témoignages et notamment celui du Doyen de la Faculté de Médecine d'Angers, Henri Jouanneaux qui, dans le *Mémoire sur la maladie qui règne à Angers et dans une grande partie de la province*, remis à l'intendant le 27 avril 1740, en décrit ainsi les symptômes : « douleurs dans les côtes, maux de tête, nausées fréquentes, sueurs, crachats purulents, déjections bilieuses, mouvements convulsifs, délire léthargique ». Il fait aussi remarquer le caractère contagieux de la maladie : « on l'a vue rarement n'attaquer qu'une ou deux personnes de chaque maison... ; des communautés de 50 à 60 religieuses en ont eu d'atteintes, en cinq ou six jours de temps, de sorte qu'à peine en est-il resté 7 à 8 pour soulager les autres ».

Les enfants sont presque toujours épargnés tandis qu'adultes et vieillards, principales victimes, succombent souvent à une rechute. Les inventaires des Archives départementales du Maine-et-Loire abondent en témoignages précis sur la maladie avec des descriptions très proches de celle de Jouanneaux ¹¹⁶. On devine aussi l'existence d'épidémies dans la région de Paris. A Meulan, dans le pays d'Arthies et dans un certain nombre de paroisses du Mantois, les registres paroissiaux font ressortir une pointe de mortalité, en gros durant les mois

113. I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., III, p. 67.

114. I.A.D., Sarthe, E, supp., p. 243. Cette année-là, Pâques tombant le 17 avril, la Carême commença le 2 mars.

115. F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou...*, p. 368-371.

116. Le curé de Challain-la-Potherie écrit : « La maladie étoit un point de côté et un violent mal de tête qui enlevait le malade en 5 ou 6 jours », I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp., V, p. 40. Celui de Béhuard note en marge de 4 ou 5 décès d'avril le mot « contagion » et il ajoute après le 19 avril : « La maladie de l'année étoit appelée pleurésie épidémique. Elle prenait par un mal de côté continu, dégénérait en fluxion de poitrine ou bien par un mal côté cœur. La rechute étoit toujours mortelle. Il étoit des maisons où il ne restait personne. La maladie suivait le sang », *ibid.*, E, supp., II, p. 315. Le curé de Cizoy note que du 27 mars au 7 avril une épidémie enleva 16 personnes de tous âges, dans une paroisse de 500 habitants environ, *ibid.*, E, supp., IV, p. 107.

de février à mai, qui semble due à une épidémie qui ressemble beaucoup à la grippe pulmonaire décrite en Anjou. Le curé d'Aubergenville, à quelques kilomètres de Meulan, écrit : « L'hiver de 1740 fut fort long et le froid excessif. Il y eut presque partout des maladies qui emportèrent beaucoup de monde... Ce n'est point cependant à la qualité des grains que l'on doit attribuer la mortalité, puisqu'elle se déclara au moins six mois avant la récolte de cette année. Ce fut la rigueur de l'hiver, et l'abondance des pluies froides qui succéda aux gellées qui causa ce désastre¹¹⁷. » Et le curé des Mureaux souligne : « La rigueur et la longueur de l'hiver qui a duré plus de six mois et a causé partout des fluxions de poitrine dont il est mort aux Mureaux quantité de personnes des plus vigoureuses et à la fleur de l'âge¹¹⁸. »

C'est le terme « fluxion de poitrine », utilisé à la fois par le curé des Mureaux et ses collègues de l'Anjou, et le fait que dans les deux cas les adultes semblent être les victimes de choix de la maladie, qui conduisent à émettre l'hypothèse que les deux épidémies, par ailleurs synchroniques, sont identiques.

L'année 1740 ne connut qu'un printemps très court. Après les dernières gelées de mai, le temps se radoucit et laisse espérer une bonne récolte pour les mars. Foucault, notre fidèle informateur, écrit à Joly de Fleury le 25 mai : « Le premier jour de la semaine nous a amené un tems plus favorable : il continue, grâce à Dieu, et il nous a donné une lueur d'espérance », mais il ajoute aussitôt qu'il ne faut pas compter récolter plus « qu'une demie année et rien au delà » pour les blés d'hiver ; pourtant, dit-il, « du côté de la Champagne, les seigles sont biens, dans le Bas-Maine ils commencent à épier », et en Brie « les mars vont tout au mieux »¹¹⁹.

D'ailleurs la soudure semble se faire sans trop de problèmes puisque d'Argenson, d'ordinaire si pessimiste, reconnaît volontiers que « la récolte de 1739 n'a point été mauvaise »¹²⁰, à la même époque, les mercuriales de la région parisienne, tout comme celle de Beaufort-en-Vallée, marquent un palier.

Par contre, le bétail souffre considérablement du manque de nourriture en ce mois de mai, car les pâtures sont sèches¹²¹, ce qui favorise vraisemblablement le développement d'une épizootie d'autant plus que bovins et ovins ont, comme les hommes, été atteints par l'épidémie de grippe pulmonaire. Dans les pays où l'élevage des moutons

117. Cité par M. LACHIVER, *Histoire de Meulan...*, p. 215.

118. Id., *ibid.*, p. 214-215.

119. J. de F., 1120, fol. 242-243.

120. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. III, p. 84.

121. A Foudon (I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp., II, p. 170) : « Le printemps a été fort sec. » En Picardie, à la mi-mai, « les pastures sont aussi sèches qu'en février » (J. de F., 1123, fol. 127-128). En Normandie, « les herbages sont comme en hiver » (J. de F., 1120, fol. 242-243, à la date du 25 mai) ; et d'ARGENSON écrit à la date du 2 juin : « Nuls pâtures » (*op. cit.*, t. III, p. 97).

est lié à l'industrie textile cette situation peut créer des difficultés économiques et sociales ¹²².

Enfin, la mortalité épidémique d'hiver des humains se prolonge jusqu'en juin à moins qu'elle ne soit relayée par de nouvelles maladies de printemps ; le 25 mai, dans sa lettre citée plus haut, Foucault informe Fleury de ce que « la mortalité continue » et d'Argenson fait mention de maladies qui sévissent dans le royaume ¹²³.

2. Eté pourri - récolte nulle

L'optimisme de printemps, motivé par le radoucissement climatique, n'est que de courte durée et cède vite la place à l'inquiétude, du fait même de l'évolution météorologique. Partout le temps se remet au froid et des pluies continuelles s'abattent sur les blés qui mûrissent difficilement. D'Argenson écrit le 1^{er} juillet : « Nous voici en plein été, on fait du feu partout ; le haut du jour on a un soleil chaud, le matin et le soir on meurt de froid » ¹²⁴ ; et Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, constate : « Au commencement du mois d'août le temps changea. Dans la nuit du 3 au 4, il fit une forte gelée et il y eut des endroits où la glace avait jusqu'à trois lignes d'épaisseur, ce qui fit un tort considérable aux fruits et surtout aux poires et aux pommes ; jusqu'au 10 août, le temps varia entre le beau et la pluie, mais depuis le 11 jusqu'au 24, il tomba constamment une pluie froide. On craignit de nouveau pour la récolte. Les blés et les seigles qui étaient sciés germèrent » ¹²⁵.

Dans toutes les provinces les curés et les administrateurs déplorent ces pluies hors saison ¹²⁶ et l'été pourri fait naître la crainte d'une mauvaise récolte ce qui s'exprime, à tous les niveaux de la société, par une pratique religieuse accrue et le recours aux remèdes surnaturels ; Joly de Fleury écrit le 16 août : « le mauvais temps qui continue et qui assurément gaste tous les fruits de la terre mérite une sérieuse

122. Bien qu'un peu plus tardive, une épizootie catastrophique est attestée dans le Mantois par le chroniqueur Marion qui écrit postérieurement et a pu se tromper d'année : « L'an 1741, il y eut une grande mortalité de bestiaux à Mantes et à l'entour, surtout de vaches. Il en est mort pendant ce temps plus de six cents dans l'élection. En 1742, on brûla à Mantes, en plein mois de juillet, deux bergers accusés d'avoir empoisonné le bétail » (cité par M. LACHIVER, *Histoire de Mantes et du Mantois à travers chroniques et mémoires. Des origines à 1792*, Meulan, 1971, p. 290-291).

123. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. III, p. 96.

124. Id., *ibid.*, p. 118.

125. NARBONNE, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, p. 476.

126. Nombreuses mentions de l'ouest à l'est du Bassin Parisien : de Jaré, près de Châtillon-sur-Indre, on écrit à Fleury, le 21 août : « Depuis plus de six semaines il pleut nuit et jour » (J. de F., 1123, fol. 243) ; à Ruillé, dans la Sarthe, comme à Barenton-sur-Serre dans l'Aisne, on déplore un été « froid et pluvieux » (I.A.D., Sarthe, A.E., supp., I, p. 553 et I.A.D., Aisne, E, supp., II, p. 110). A Sézanne, en Champagne, le lieutenant-général et le procureur se plaignent des « pluies continuelles qui sont tombées depuis le six du mois d'août » (J. de F., 1126, fol. 11 r°).

attention et il n'y a rien de plus pressé que de recourir aux prières accoutumées en pareil cas »¹²⁷ ; le 22 août, on découvre la chässe de sainte Geneviève à Paris.

A ce moment-là, une épidémie, dont on ne connaît pas la nature, sévit à Paris et dans ses environs ; d'Argenson peut écrire le 1^{er} juillet : « Le vent est en pleine bise ; de là vient une sécheresse de poitrine et de maladies dangeureuses. Tout notre ministère est malade à la fois » ; et il ajoute le 13 juillet : « Les maladies augmentent partout les hommes meurent dru. Le Roi a dit l'autre jour devant ses courtisans qu'il savait bien que son royaume était diminué de un sixième »¹²⁸.

L'épidémie est bien attestée dans la région parisienne, à Suresnes par exemple ; pour les quatre mois de juillet à octobre 1740 il meurt 49 individus (dont 19 en août) alors qu'en année normale on ne compte que 60 décès environ. A ce moment-là, la courbe du prix du blé commence à monter sur les marchés parisiens et, avant même que cette hausse puisse avoir des répercussions démographiques, des révoltes éclatent un peu partout.

Le 12 juillet 1740 le prévôt royal de Gonesse signale qu'à Vaudherland on vient de piller une charrette transportant du pain de Gonesse vers l'Artois. La réponse du pouvoir central est immédiate : le 13, on lui répond qu'« on ne peut souffrir qu'on enlevât le pain destiné à Paris pour des villes éloignées » et qu'il paraît « essentiel d'empescher les attroupements et les séditions »¹²⁹.

Le 26 juillet, de Saint-Germain-en-Laye, le commissaire Charny écrit : « la disposition à une émotion populaire augmente de jour en jour... la populace menace de piller le bled au port de Marly », quatre jours plus tard, le procureur du Roi essaie de rassurer Joly de Fleury en soulignant qu'il n'y a pas eu de révolte mais il reconnaît que « le peuple a un peu murmuré »¹³⁰.

Le 22 août, à Versailles, le peuple rend les boulangers de Paris responsables de l'augmentation des farines par les enlèvements qu'ils font ; Hesnin, procureur du roi, écrit : « Il s'est assemblé plus de deux cents personnes pour s'opposer au départ des charrettes chargées pour Paris. Les sacs ont été jettés par terre quelques uns coupés et des boulangers et des voituriers maltraités. Il a fallu faire venir les suisses établis pour la garde du château de Versailles afin de faciliter le départ de ces farines... l'émotion a cessé dans la ville, sur le chemin elle a continué jusqu'au village de Viroflay »¹³¹. Le 24 août, un placard « de par le Roy » fait défense « à toutes personnes de s'attrouper dans ladite ville de Versailles » et de « tenir aucun discours tendant à sédition et émotion »¹³² ; le marché du 25

127. J. de F., 1121, fol. 212.

128. D'ARGENSON, *op. cit.*, t. III, p. 118 et 134-135.

129. J. de F., 1126, fol. 71-79.

130. J. de F., 1125, fol. 262-265.

131. J. de F., 1126, fol. 89-90.

132. *Ibid.*, fol. 103.

août est rendu paisible par l'établissement de cinq patrouilles et une enquête est ouverte pour « découvrir ceux qui les premiers ont tenu les discours séditieux qui ont occasionné l'émeute »¹³³.

Le 25 août, c'est encore à Gonesse que dix laboureurs se plaignent de vol de gerbes de blé, dans les champs, par plus de 250 femmes qui ont jeté des pierres sur les messieurs chargés de surveiller leurs biens. L'administration juge le cas mineur, il ne s'agit en fait que de glaneuses, mais estime néanmoins « fort important de faire arrêter pour l'exemple » les trois plus coupables¹³⁴.

Ces diverses formes d'émotion populaire sont une réaction à la hausse des prix qui a recommencé avec l'annonce d'une mauvaise récolte (c'est en juillet que le seuil de 25 livres le setier de blé est atteint). Encore peu importante, la hausse traduit la peur de manquer, surtout dans ces villes proches de Paris où la pénurie apparaît vite à cause des achats qui sont faits pour l'alimentation de la capitale. Comme le pouvoir central tient à l'approvisionnement régulier de Paris, on réprime rapidement les révoltes pour éviter qu'elles ne se multiplient.

Au moment où se produisent ces émotions populaires, la récolte s'accomplit dans de mauvaises conditions. Presque partout, les pluies continuelles ont fait germer ou pourrir sur place les blés qui avaient résisté à l'hiver rigoureux : les mauvaises herbes se sont développées dans les champs où les céréales étaient clairsemées. Fréquemment, le blé est atteint de maladies cryptogamiques comme la rouille ou la nielle ; quelquefois même, il est attaqué par des vers¹³⁵.

Germés, niellés, ces blés d'hiver de mauvaise qualité sont aussi de faible rendement, partout on parle de « demi-année », de récolte « très petite ». En revanche, les mars produisent en abondance car orge et avoine ont besoin d'eau au printemps, surtout en mai-juin ; la pénurie de blé et de seigle est largement compensée par les rendements élevés des céréales secondaires.

La récolte n'en finit pas car elle se fait sous la pluie et en certains endroits, très près de la période des semailles, comme en témoignent les indications suivantes :

133. *Ibid.*, fol. 97-98.

134. J. de F., 1124, fol. 180-184.

135. A Ruillé, les blés germèrent à cause des pluies continuelles (I.A.D., Sarthe, E, supp., I, p. 533). A Chalonnès-sous-le-Lude, les blés « de très mauvaise qualité par rapport aux pluies abondantes..., ont germé dans le fourreau » (I.A.D., Maine-et-Loire, E, supp., III, p. 222). A Vitry-le-François, « la plupart se trouve germé » (J. de F., 1126, fol. 190, 17 sept.). A Saint-Dizier, « il y a beaucoup de germés » (J. de F., 1125, fol. 235, 17 sept.). A Villampuy, « un peu avant la récolte, il se répandit une rouille presque universelle sur les blés qui empêcha que le bled ne devint en sa maturité » (I.A.D., Eure-et-Loir, E, supp., V, p. 169). De Milly-en-Gâtinais, Foucault confirme à Fleury que « la niellure est générale » (J. de F., 1121, fol. 263-264, du 14 sept.). Le curé de Saint-Sulpice écrit, « ce que le froid a épargné a été très endommagé par la rouille » (I.A.D., Loir-et-Cher, E, p. 72). Enfin, De Boulogne-sur-Mer, « plusieurs blés et seigles sont attaqués de vers tant à la racine qu'à l'épi, d'autres sont germés » (J. de F., 1123, fol. 85-86).

Lieux	Réf. à Joly de Fleury	Dates
Région de Sedan	1126, fol 40	7 oct; les moissons viennent d'être finies
Boulogne-sur-Mer	1123, fol 85 - 86	5 oct; dès mars encore dur pied
Soissons	1122, fol 158	17 sept; récolte à moitié faite
Reims	1122, fol 170	17 sept; récolte finie
Villeneuve-le-Roi	1126, fol 181	2 oct; récolte pas finie
Région Dammartin-en-Goële	1121, fol 148	20 sept; récolte finie
Chartres	1121, fol 265	18 sept; récolte finie en Beauce
Rouen	1121, fol 267	24 sept; récolte finie en Normandie

La récolte s'achève donc avec un mois de retard environ sur une année normale. Dans le pays de France où les blés ne sont pas tous engrangés à la mi-septembre, il faut se presser de labourer car, selon la coutume des laboureurs, les semailles commencent le 3 octobre¹³⁶.

Alors que les correspondants de Joly de Fleury et les curés donnent des renseignements précieux, certes, mais souvent dispersés et contradictoires, sur l'état des récoltes, l'arrêt du Parlement de Paris du 14 décembre 1740, qui fixe les modalités de paiement des fermages stipulés par les baux donne une information étendue dans le cadre des bailliages et sénéchaussées. Dans le ressort de chaque juridiction royale, les officiers du lieu ont déterminé la façon dont devaient être payés les fermages, en précisant pour chaque sorte de grains. Quand la situation était à peu près normale, ils ont décidé que les baux devaient être exécutés dans leur teneur; quand elle était mauvaise, ils ont prescrit le paiement en argent plutôt qu'en nature. C'est ainsi qu'on trouve souvent le paiement en argent pour les céréales d'hiver et le paiement en nature pour les mars. Si l'on s'en tient aux blés d'hiver qui donnent la plupart des céréales panifiables (blé, seigle, méteil) on peut regrouper ainsi les huit types de mentions qu'on trouve pour caractériser la récolte :

	Baux exécutés
Bonne récolte	tout en nature
	3/4 en nature, 1/4 en argent
	2/3 en nature, 1/3 en argent
Récolte moyenne	1/2 en nature, 1/2 en argent
Mauvaise récolte	tout en argent
	3/4 en argent, 1/4 en nature
	2/3 en argent, 1/3 en nature

En cartographiant ces renseignements, on obtient une image qu'on espère pas trop déformée de la récolte de 1740; pas trop déformée, car l'arrêt du 14 décembre 1740 donne cependant une vue un peu trop optimiste de la récolte des blés d'hiver; il fut élaboré « sur l'avis des officiers des lieux » qui possédaient souvent des terres louées aux

136. J. de F., 1121, fol. 148.

cultivateurs et qui avaient intérêt à faire passer la récolte pour meilleure qu'elle n'était en réalité, de façon que les baux fussent exécutés en leur teneur et que les fermages fussent payés en grains plutôt qu'en argent, ce qui est toujours avantageux dans une conjoncture de crise. On peut donc penser que des récoltes qualifiées de « moyennes » sont en réalité assez médiocres.

Quelle impression se dégage de la carte ainsi obtenue ? En gros, trois grandes zones peuvent être isolées. D'abord une zone occidentale et méridionale qu'on peut délimiter à l'ouest d'une ligne Chartres-Orléans-Mâcon ; dans cette zone, la récolte a été en général bonne ou seulement médiocre ; elle a pu être plus mauvaise, comme dans le Maine, le Berry ou la Marche. Cette zone largement épargnée est celle qui avait le plus souffert en 1738 et qui avait déjà connu une récolte médiocre en 1737.

Au nord et à l'est, une seconde zone apparaît, recouvrant en gros l'Artois, la Picardie et la Champagne ; elle aussi n'a point trop souffert, la Picardie en particulier a connu de belles moissons.

Par contre, la zone intermédiaire qui, dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Paris, correspond à l'aire d'approvisionnement de la capitale, a été plus durement touchée comme les mentions annalistiques déjà relevées en apportent la preuve. La Beauce, le pays chartrain, le Vexin français, le Gâtinais, la Brie française ont été fortement éprouvés. Dans cette zone les mentions de bonne récolte sont rares ; on peut penser aussi que l'administration s'est souciée de ménager les fermiers qui contribuaient à l'approvisionnement de Paris. En regroupant pour ces trois grandes zones les indications fournies par l'arrêt du 14 décembre, on obtient les chiffres et les pourcentages suivants :

ZONES	QUALITÉ DE LA RÉCOLTE			ENSEMBLE
	Bonne	Moyenne	Mauvaise	
Ouest et Sud ..	19 (29 %)	23 (35 %)	23 (35 %)	65
Centre	7 (14 %)	19 (38 %)	24 (48 %)	50
Nord et Est	8 (25 %)	16 (50 %)	8 (25 %)	32
Ensemble	34 (23 %)	58 (40 %)	55 (37 %)	147

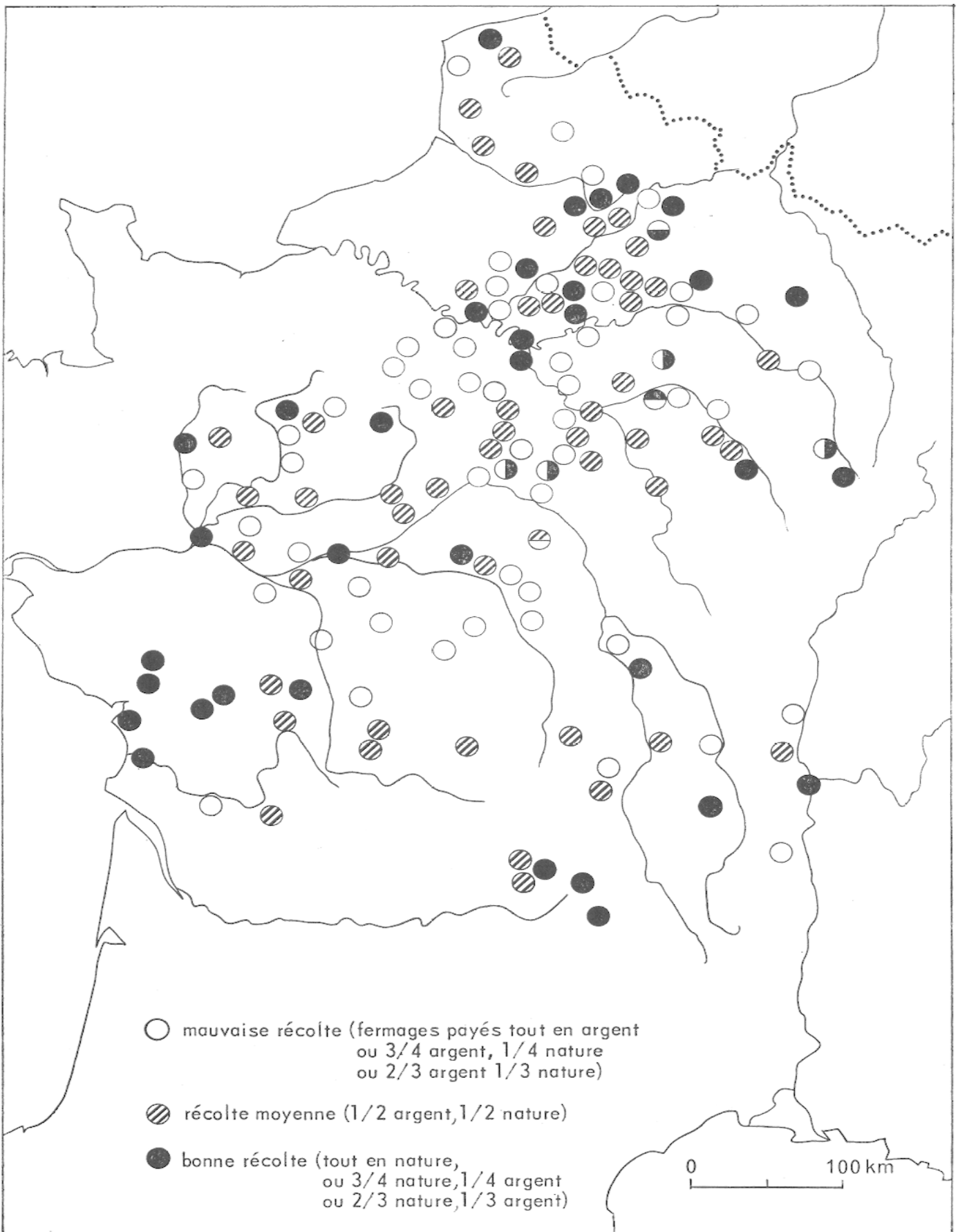
Ils confirment la dégradation observée du sud et du nord vers le centre du Bassin parisien.

3. *L'automne tragique*

A partir du mois de septembre 1740, le problème des subsistances se pose un peu partout et de façon suffisamment grave pour que l'administration se décide à agir, à Paris du moins. Dans la région

FIGURE 4

LA RECOLTE DE 1740
DANS LE RESSORT DU PARLEMENT DE PARIS



parisienne, c'est en septembre-novembre que la mercuriale indique les prix les plus hauts, au moment où les semailles empêchent les laboureurs d'apporter des grains sur les marchés, et Foucault, chargé de l'approvisionnement de Paris, peut écrire le 23 septembre : « La cherté des grains dans toutes les provinces fait grand bruit, j'avoue que les préparatifs des semences y contribuent beaucoup, mais la faiblesse de la récolte en est la base »¹³⁷.

Le 14 septembre, le prévôt des marchands se voit dans la nécessité de porter le prix du blé à 32 livres le setier, alors qu'il était auparavant taxé à 27 livres 10 sous ; les hôpitaux, ultime recours avec les communautés séculières et régulières pour alimenter en temps de pénurie la halle déficiente, n'ont presque plus de stocks malgré l'obligation de la triple provision¹³⁸. Le 19 septembre, l'hôpital général de Paris « n'a que 12 jours de bled », et le 26 « que jusqu'au 3 et 4 octobre », alors que les Invalides prévoient le 28 septembre qu'ils n'en ont que jusqu'au 15 octobre¹³⁹.

La hausse des prix fait monter la tension sociale qui redouble l'inquiétude de l'administration. Le peuple crie partout qu'on veut l'empoisonner car les moulins de Belleville remoultent de vieilles farines gâtées¹⁴⁰. Le dimanche 18 septembre, le roi passant par le faubourg Saint-Victor pour aller voir le cardinal Fleury est mal accueilli : « le peuple s'amassa et criait non Vive le Roi ! mais Misère ! du pain ! du pain ! »¹⁴¹. Quelques jours plus tard, le 23, le cardinal passant dans la place Maubert se voit « entouré de 200 femmes qui se tenaient à la bride de ses chevaux, ne voulaient pas le laisser passer, ouvraient la portière et criaient avec fureur : Du pain ! Du pain ! Nous mourrons de faim ! Il mourrait de peur, il a jeté quelques écus, ce qui a amusé ces pauvres, et il s'est échappé »¹⁴².

Pour économiser le blé, on donne du riz aux prisonniers ; aussi deux révoltes éclatent-elles, l'une à la prison de Bicêtre et l'autre à la maison de force des femmes du Val-de-Grâce. La première est bien relatée par Narbonne : « Il vient d'arriver à Bicêtre une aventure tragique par suite du manque de pain. Le 20 septembre, il n'y avait pas pour deux mois de provision de blé. Dans la crainte d'en manquer tout à fait, on diminua la ration qui fut réduite à une demie livre au lieu de cinq quarterons (donc une réduction des 3/5). Les prisonniers renfermés dans le château ayant trouvé le moyen d'ouvrir les portes, se révol-

137. J. de F., 1121, fol. 267-268.

138. Une déclaration royale du 3 avril 1736 obligeait les communautés, chapitres, séminaires, collèges et hôpitaux de la ville de Paris et ceux situés sur les rivières 40 lieues à la ronde, à avoir trois ans de subsistances, et à être tenus « en cas de disettes ou doute d'icelles de porter ou faire porter aux marchés publics ou sur les ports des rivières..., la quantité qui leur aura été prescrite » (Delamarre, ms. frs. 21634, fol. 289-290).

139. J. de F., 1121, respectivement fol. 77 r°, 103-104, 110.

140. D'ARGENSON, *Mémoires*, t. III, p. 118.

141. *Ibid.*, p. 171.

142. *Ibid.*, p. 172.

tèrent contre la garde en disant qu'on voulait les faire mourir de faim. Ils tuèrent plusieurs soldats, mais l'émeute fut réprimée, et l'on a pendu sept des principaux chefs ¹⁴³. »

La seconde, celle des femmes du Val-de-Grâce, fut matée plus facilement mais elle eut vraisemblablement pour modèle la révolte de Bicêtre ¹⁴⁴.

Tandis que l'on essaye tant bien que mal de tirer quelques muids de blé des hôpitaux et des prisons, Orry, toujours soucieux du calme du marché parisien, songe à donner le seigle qu'il attend de Hollande à l'Hôpital général, afin de libérer la même quantité de blé pour la halle, et aussi à l'échanger contre du froment aux habitants des provinces « habitués aux seigles » ¹⁴⁵.

Le 22 septembre, l'administration finit par prendre des mesures. Une ordonnance de l'intendant de Paris, publiée et affichée aux portes des paroisses de la généralité, enjoint aux laboureurs de porter chaque semaine au marché, et jusqu'à la Saint-Martin, deux setiers de blé nouveau par chaque voiture, et outre par chaque semaine le sixième de blé vieux ¹⁴⁶. La mesure semble efficace car les subdélégués veillent à son application mais elle gêne les laboureurs qui ne disposent pas d'assez de blé nouveau pour les semailles, alors qu'ils possèdent encore du blé vieux. Des sanctions sont prises, comme par exemple à Nemours où onze laboureurs sont condamnés à 300 livres d'amende chacun pour n'avoir pas garni le marché du 1^{er} octobre autant qu'ils l'auraient dû ¹⁴⁷. Par contre, à Pontoise, c'est le subdélégué Le Tellier qui prend le 9 octobre la défense des laboureurs de son élection en considérant l'ordonnance « comme impossible en ce qui concerne les bleds nouveaux » ¹⁴⁸.

En même temps que cette ordonnance, deux arrêts sont publiés le même jour par le Parlement de Paris. Le premier, applicable seulement à Paris et dans l'étendue de la prévôté et vicomté ; « réduit à deux espèces tout le pain qui se débite dans les marchés et dans les boutiques des boulangers... ayant été éprouvé dans différentes occasions que la consommation du bled étoit moindre lorsqu'il ne se fabriquait que deux sortes et espèces de pains au lieu des différentes sortes qui se fabriquent ordinairement » ¹⁴⁹. Le second, applicable dans tout le ressort du Parlement, « fait défenses de fabriquer de la bière pendant un an » et interdit également aux amidonniers et aux tanneurs d'employer de l'orge et autres grains, cette orge étant « plus utilement employé en pain pour la subsistance des pauvres » ¹⁵⁰.

143. NARBONNE, *Journal...*, p. 469.

144. J. de F., 1121, fol. 56.

145. J. de F., 1121, fol. 71-72.

146. J. de F., 1121, fol. 148-149.

147. J. de F., 1121, fol. 155, r^o.

148. J. de F., 1121, fol. 156.

149. J. de F., 1121, fol. 120-121.

150. J. de F., 1127, fol. 1-2.

Ces deux mesures, qui n'ont rien d'original puisqu'elles ont déjà été prises en 1709 et en 1725, encouragent la délation et sont bien acceptées par le public. Quelques grandes dames protestent par caprice sur le mode badin, ainsi la duchesse de Ventadour qui écrit à Joly de Fleury le 27 septembre : « Mon boulanger de Versailles dit qu'il ne peut plus me faire de pain mollet ; mais pour empêcher l'indiscrétion d'un jeune estomac de se plaindre de la rigueur d'être réduit au bain bis, j'espère que vous voudrez bien donner des ordres pour la conservation de celle qui vous seras attachée toute sa vie. »

Tanneurs et amidonniers réagissent vivement, comme les amidonniers de la ville de Riom qui disent consommer annuellement 4 000 setiers de froment rouge¹⁵¹. Des perquisitions sont nécessaires pour faire observer l'arrêt du Parlement. C'est la défense de fabriquer de la bière qui provoque le plus de réactions car elle touche non seulement les revenus des brasseurs, mais aussi les habitudes alimentaires d'un grand nombre de consommateurs. Le lieutenant général de Péronne et le maire de Saint-Quentin font remarquer que la récolte d'orge ayant été abondante, il n'y a aucun risque pour la subsistance¹⁵². Le lieutenant général d'Amiens voit une menace de l'ordre social quand il écrit le 16 octobre que la bière est la boisson ordinaire des gens du commun, enfants, vieillards, malades, femmes, et que « depuis l'arrêt du 22 septembre la privation de la bière a fait de grands murmures »¹⁵³.

D'autres agitent la menace épidémique. A Boulogne, le procureur du roi fait remarquer : « Il est impossible de défendre entièrement l'usage de la bière... les vivres, les fruits et l'eau même sont altérés cette année ce qui occasionne plusieurs maladies dangereuses qui règnent actuellement »¹⁵⁴. Le procureur du roi à Amiens « appréhende que les eaux (extrêmement crues et boueuses) n'occasionnent des maladies populaires »¹⁵⁵, et les habitants d'une modeste bourgade ne craignent pas d'écrire « qu'ils sont élevés avec de la bière et ne peuvent s'en passer sans s'exposer à des maladies »¹⁵⁶.

Parallèlement à cette politique de restriction de la consommation, l'administration s'efforce d'acheter des grains en province ou à l'étranger. Le 23 septembre 1740, 2 000 muids de blé arrivent au Havre¹⁵⁷ qui accueille aussi, le 31 décembre, une partie des 50 000 livres de riz du Levant débarqués à Saumur le 19 novembre¹⁵⁸. Mais la lenteur des transports rend souvent ces achats inefficaces : 270 balles de riz achetées en Piémont à la fin de 1740 n'arrivent en Auvergne qu'en octobre 1741, via Lyon et Roanne, trop tard pour être utiles¹⁵⁹.

151. J. de F., 1125, fol. 169 r°.

152. J. de F., 1127, fol. 172-173 et 200.

153. J. de F., 1127, fol. 73-74.

154. J. de F., 1127, fol. 97 v°.

155. J. de F., 1127, fol. 79-80.

156. J. de F., 1127, fol. 131 r°.

157. D'ARGENSON, *Mémoires*, t. III, p. 170.

158. J. de F., 1122, fol. 243-244 et 262-263.

159. A. POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne*, p. 95.

A la fin du mois de septembre 1740, Orry projette de faire venir des blés d'Albanie¹⁶⁰ et, au même moment, un de ses correspondants affirme que 60 000 setiers de froment venant de Naples, et autant de Sicile, arriveront au Havre au mois de janvier suivant¹⁶¹.

Mais l'essentiel des secours attendus à Paris est tiré de la province et c'est Foucault, l'homme du ravitaillement déjà entrevu, qui mène l'enquête sur les grains disponibles. En septembre, il annonce que, dans un rayon de trente lieues autour de Paris, il a trouvé 37 590 muids de blé et 16 153 muids d'avoine¹⁶². Mais les acheteurs se heurtent aux défenses des administrations locales et Foucault lui-même, qui a réussi le 25 octobre à faire partir 750 setiers de froment de Châtellerault, réclame d'urgence à Orry des passeports pour les faire parvenir jusqu'à Rouen car il craint qu'ils ne soient arrêtés par l'intendant de Bretagne, les grains devant voyager par mer¹⁶³. De Poitiers, l'intendant Le Nain écrit le 20 octobre que les achats de 2 500 tonneaux de blé « jettent l'alarme dans la province » et font monter les prix¹⁶⁴ et tel autre administrateur recommande le 16 octobre d'acheter des grains à Saumur car « aux environs de Paris, à Noyon, à Soissons nos achats sont toujours dangereux »¹⁶⁵.

Ces secours sont demandés à la province au nom d'un libéralisme théoriquement universel, mais en réalité très particulier, comme le montre le rappel fait en octobre 1740 de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 octobre 1708 : « le commerce et le transport des grains de province à province du royaume a toujours été libre et permis à un chacun sans que les officiers des lieux, gouverneurs et autres ayent pu sous quelque prétexte que ce soit empescher cette liberté et particulièrement pour les grains achetés et destinés pour être amenés à la ville de Paris que Sa Majesté et les rois ses prédécesseurs ont toujours voulu en être abondamment fournie »¹⁶⁶.

L'ensemble de ces mesures a sans doute été efficace puisque passé le mois d'octobre, Paris ne semble plus connaître de problème majeur de ravitaillement bien que les prix restent très élevés. L'administration centrale a dû intervenir plus d'une fois auprès des intendants qui avaient tendance à retenir des grains, comme les intendants d'Amiens et de Soissons, ou comme de Lesseville, intendant de Tours, qui s'attire en octobre cette réprimande d'Orry : « je ne puis approuver la parti que vous paroissés résolu de prendre, qui est d'empescher par toutes sortes de voies que l'on enlève des blés de votre département : est-il naturel en effet que vous vouliés soutenir le bled en Tourraine sur le pied de 14, 15 et même 18 livres le septier, quand il sera à Blois et à

160. J. de F., 1121, fol. 106-107.

161. J. de F., 1122, fol. 151-152.

162. J. de F., 1121, fol. 261-262.

163. J. de F., 1122, fol. 235.

164. J. de F., 1122, fol. 226-227.

165. J. de F., 1122, fol. 219 r°.

166. J. de F., 1123, fol. 279-280.

Orléans à 25 et 30 livres et à Paris 35 et 40 livres, et pensés vous que le Roy puisse souffrir que dans son royaume une province se cantonne de façon à ne vouloir procurer aucun secours aux autres ; Sa Majesté a voulu que la Bretagne secourut la Touraine quand elle a été dans le besoin (en 1738), il est donc juste que la Touraine donne du secours aux autres quand elle le peut ; cela fera, dites vous, renchérir le bled ; mais en ce cas les pauvres gens et les gens de campagne auront la ressource des orges et des menus grains... »¹⁶⁷.

Les intendants sont parfois aidés par le peuple qui s'oppose à la sortie des grains par la violence ; ainsi, le 8 octobre, 1 000 femmes assaillent à Langres des voituriers qui enlèvent 100 sacs de blé destinés à l'hôpital de Reims¹⁶⁸.

Comme toujours en période de cherté la spéculation se donne libre cours et les autorités locales, qui y voient le mal essentiel, rappellent la déclaration du roy du 19 avril 1723 « portant que les bleds, farines et autres grains ne pourront estre rendus, achetés, ny mesures ailleurs que dans les halles et marchés »¹⁶⁹. En fait, ce sont les spéculateurs de petite et de moyenne envergure qui se font prendre, ces « regratiers qui courent tous les marchés et qui achètent le bled sur le pied qu'on leur fait »¹⁷⁰. Parfois, il y a collusion entre les regratiers et les autorités locales ; c'est ainsi qu'un curé d'Arcis-sur-Aube se plaint à Joly de Fleury le 15 octobre que ceux qui devraient assurer la police sont les premiers à vendre aux blattiers, et que le bailli de la ville, un nommé Poivre, enlève du blé du marché pour le leur vendre¹⁷¹.

On devine même l'existence de spéculateurs très haut placés et bénéficiant d'appuis certains : c'est le cas d'Avrighen, subdélégué de l'intendant d'Amiens à Boulogne, que la rumeur publique et le procureur du roi accusent d'acheter du grain d'importation à 19 livres le setier et de le revendre 44 livres après avoir fait « deffenses au laboureur d'en apporter au marché sous peine d'amende et de prison » ; Joly de Fleury qui enquête s'attire cette réponse d'Orry : « le sieur d'Avrighen au dire de tout le Boulonnais est un homme d'un vray mérite »¹⁷². C'est aussi le cas de Fieffé, subdélégué de Saumur, qui fait du commerce pour son compte sous prétexte de contribuer à l'approvisionnement de Paris ; malgré la dénonciation de Leclerc de Lesseville, intendant de Tours, aucune poursuite n'est engagée, mais il est vrai que ce dernier n'est pas au mieux avec Orry¹⁷³.

Si toutes les mesures prises par l'administration centrale en septembre 1740 ont permis d'approvisionner à peu près Paris, elles n'ont

167. J. de F., 1122, fol. 141-142.

168. J. de F., 1124, fol. 259.

169. J. de F., 1313, fol. 84-85.

170. J. de F., 1126, fol. 44 r°.

171. J. de F., 1123, fol. 13-14.

172. J. de F., 1120, fol. 274-304.

173. J. de F., 1122, fol. 305-307, à la date du 18 janvier 1741.

pas réussi à faire baisser les prix. Le 26 octobre paraît une déclaration du roi « qui exempte les grains, farines et légumes de tous droits jusqu'au dernier décembre 1741, et qui pourvoit au paiement des droits de ménage, des cens et rentes et fermages en grains ». La suppression des octrois, péages et autres droits dépendant des fermes, et celle des droits d'entrée, octrois et péages levés par les villes, communautés, pays d'état et seigneurs particuliers laïcs et ecclésiastiques, freine la hausse et a le mérite de s'appliquer à tout le royaume.

Cette mesure est complétée, mais on l'a vu plus haut à l'échelon du Parlement de Paris seulement, par l'arrêt du 14 décembre qui constitue un véritable moratoire des fermages et est donc favorable aux laboureurs ainsi qu'à tous ceux qui sont redevables de cens, rentes foncières et autres redevances payables en grains ; si les propriétaires exigent le paiement, celui-ci ne peut se faire qu'en argent sur la base du prix des grains en janvier 1740, c'est-à-dire avant la hausse. Seuls sont exceptés les curés qui touchent leur gros en nature (il est alors assimilé à une pension alimentaire) et les hôpitaux qui ont besoin de grains pour leurs malades : « Il ne sera pareillement rien innové en ce qui regarde le gros des curés, vicaires et chapelains, pensions monachales et autres pensions viagères et alimentaires, auxquels les propriétaires des terres et héritages, décimateurs ou autres bénéficiaires sont obligés, lesquels seront payés en entier et dans les mêmes natures et espèces de grains portés par les titres... il en sera de même pour les aumônes en grains ou en pain dont les chapitres, communautés ou autres propriétaires d'héritages, décimateurs ou bénéficiaires sont chargés envers les hôpitaux, maisons de charité ou autres pauvres, lesquelles seront payées en entier dans les mêmes natures et espèces de grains dans lesquelles ils sont tenus de les acquitter. »

Toutes ces mesures prouvaient la bonne volonté du pouvoir royal pour soulager le peuple des villes et des campagnes touché dans ses ressources par la mauvaise récolte de blé de 1740. Or, à la fin de l'année, une autre récolte fut compromise par les gelées qui survinrent de façon soudaine. C'est entre le 6 et le 8 octobre que des gelées très intenses ravagèrent le vignoble, avant même les vendanges ; déjà les vignes avaient souffert du très long hiver. Presque partout la récolte fut nulle et quand les vignerons pressurèrent les quelques grains recueillis ils n'obtinrent que du verjus ¹⁷⁴.

Toutes ces calamités amenèrent la paupérisation d'une grande partie de la population ; Fleury le sait très bien quand il écrit le 22 janvier 1741 : « Ce qui est le plus affreux c'est l'état des pauvres dans les pays de vignobles et surtout dans ceux où la récolte des grains a manqué autant que celle des vins » ¹⁷⁵. A Châlons, où les vignes n'ont pas rendu le dixième d'une année commune, un correspondant déclare le 16

174. Thèse en préparation de Marcel LACHIVER sur *Les vignerons d'Ile-de-France sous l'Ancien Régime*.

175. J. de F., 1307, fol. 154.

octobre : « Le peuple est toujours icy dans la même agitation, la ville n'est plus sure dès le coucher du soleil »¹⁷⁶.

Autant que la disette, le chômage est à l'origine de l'agitation sociale et il n'est pas particulier aux pays de vignoble. A Rouen, la misère se développe car « les manufactures commencent à tomber faute de consommation » ; la mendicité se multiplie dans les villes et les campagnes, et le procureur général écrit le 5 décembre : « nous voyons dans le peuple un esprit de mutinerie... ce sont presque tous les jours des affiches et des discours séditions ; les petites émotions sont fréquentes et nous en annoncent de grandes »¹⁷⁷. Moins d'une semaine plus tard, le 11 décembre, il ajoute « La cherté du bled et plus encore la cessation des travaux a tellement multiplié le nombre des pauvres... ils courent par troupes, surtout la nuit dans le pays de Caux, ils demandent l'aumône à main armée ».

Cette agitation sociale effraie les notables et les administrateurs qui réclament des mesures pour assurer la subsistance des pauvres et écarter tout danger d'émotion. Chaque fois, on se réfère aux mesures prises en 1693 et en 1709, que ce soit à Thiers, à Rouen, à Charleville ou à Soissons. L'administration reste d'abord sourde pour ne pas dramatiser la situation, puis réagit quand les pauvres commencent à affluer vers la capitale. Le 30 décembre 1740, le Parlement prend un arrêt qui renouvelle les arrêts du 20 octobre 1693 et du 19 avril 1709. Il porte remède à la mendicité et à la pauvreté de deux manières¹⁷⁸.

D'abord, la manière forte, répressive, qui ordonne aux pauvres mendiants de se retirer dans la paroisse dont ils sont natifs, dans un délai de six semaines, sous peine de prison ou des galères en cas de récidive. Défense est également faite de leur donner l'aumône s'ils sont en état de travailler.

Ensuite, la manière charitable : un rôle des pauvres sera fait dans chaque paroisse pour la période allant du 1^{er} février au 1^{er} août 1741, en même temps qu'un rôle des habitants qui contribueront à leur subsistance « au sol la livre des deux tiers des revenus qu'ils ont dans chaque paroisse ».

On ne sait presque rien de l'application de cet arrêt, mais il est certain qu'il ne fut pas exécuté partout, comme en témoignent quelques lettres adressées à Joly de Fleury ; seules des études menées sur le plan local pourraient apporter une réponse décisive.

Au moment où toutes ces mesures sont prises, c'est-à-dire à la fin de l'année 1740, les difficultés économiques et sociales se trouvent momentanément aggravées par une catastrophe naturelle d'origine climatique : les inondations. Des pluies continuelles d'automne font déborder les rivières dans toute la moitié nord de la France entre le 4 et

176. J. de F., 1123, fol. 185-186.

177. J. de F., 1307, fol. 77-78.

178. J. de F., 1120, fol. 260-261.

le 7 décembre¹⁷⁹. Narbonne signale dans son *Journal* que la Seine déborde dès le 6 décembre ; ce débordement s'accroît le 14 et culmine pendant la période de Noël¹⁸⁰. Grâce aux *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, il est facile de dessiner la courbe de la crue¹⁸¹ ; on voit que Paris fut inondé jusqu'au 23 janvier 1741 (fig. 5).

Les dégâts occasionnés par ces inondations sont considérables et il suffit de lire la description du curé de Dangé, dans la Vienne, pour avoir une idée assez précise de leur importance : « La nuit du 5 au 6 décembre 1740 la rivière de Creuse a tellement enflé ses eaux qu'elle a découvert toutes nos plaines... son cours fut si rapide qu'elle creusa les terres jusqu'au rocq dont quelques unes étaient emblavées en gros bled, couvrit les prairies de pierres et de sable, renversa un grand nombre de maisons, noya les bestiaux, emmena des meules, gerbes et autres denrées des particuliers qui eurent peine à sauver leur vie par la fuite en abandonnant leurs maisons au gré de cette eau impitoyable.. jamais désolation ne fut pareille »¹⁸².

Si, du fait même du relief, les inondations ne causent que des dégâts limités en superficie, elles ont deux conséquences beaucoup plus graves et beaucoup plus immédiates sur la vie économique. D'abord, elles interrompent la navigation ; ensuite, elles empêchent de tourner les moulins que la crue n'a pas emportés, créant ainsi une pénurie momentanée de farine.

Le ravitaillement de Paris est rendu très difficile ; les boulangers sont contraints de faire de longs détours par la route pour aller s'approvisionner, et Narbonne écrit que « Paris était dans une si grande détresse que l'on fit venir des farines dans les tonneaux de Chartres, de Rouen et de partout où l'on put en trouver »¹⁸³.

Le 30 décembre, l'archevêque de Paris ordonne des prières publiques pour demander à Dieu la cessation du débordement ; son « Mandement » renferme un parfait résumé des catastrophes climatiques de l'année 1740 : « Que de traits de la colère de Dieu sont tombés sur nous depuis quelques temps : un hiver dont la rigueur et la longue durée... a fait périr sur la terre une partie des semences qui lui avaient été confiées ; à une saison si fâcheuse ont succédé des pluies presque continuelles, lesquelles ont endommagé nos campagnes, étant à peine permis de moissonner et de serrer les grains qui étaient parvenus à

179. Les inondations commencèrent en fait dans les Vosges dans la nuit du 16 au 17 octobre, à la suite de deux jours de pluies continuelles qui firent fondre une neige déjà épaisse (Maurice CHAMPION, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, 6 vol., 1858-1864, t. V, p. 53). Pour l'ensemble du Bassin Parisien et du Bassin de la Loire, nombreux témoignages des curés publiés dans les inventaires des séries E des archives départementales et dans M. LACHIVER, *Histoire de Meulan*, p. 214-215.

180. NARBONNE, *Journal*, p. 486 ; CHAMPION, *op. cit.*, t. I, p. 126.

181. *Mémoires de l'Académie...*, t. XVII, 1741, p. 708.

182. I.A.D., Vienne, E, supp., IV, p. 106.

183. NARBONNE, *Journal*, p. 486-487.

maturité. La cherté du pain et l'augmentation de l'indigence des pauvres ont été les suites de la modicité d'une récolte que les peuples attendaient comme une ressource extrêmement nécessaire à leurs besoins. Après tant de coups affligeants... une inondation... cause des pertes immenses à une infinité de particuliers »¹⁸⁴.

Le même jour, 30 décembre, le Parlement de Paris ordonne la découverte de la châsse de sainte Geneviève et de saint Marcel¹⁸⁵. Sur la mercuriale, le blé froment cote toujours 44 livres le setier. On a vu plus haut que le 30 décembre également avait été pris l'arrêt pour la subsistance des pauvres dans le but de résoudre le problème social causé par la cherté.

Le lendemain, 31 décembre, est publié un second arrêt du Parlement qui « fait deffenses à tous les pâtisseries et les boulangers de fabriquer ni vendre à l'occasion de la fête des rois aucuns gâteaux de quelque nature qu'ils soient »¹⁸⁶. L'interdiction s'étend à la période du 1^{er} au 15 janvier et elle est assortie d'une amende de 500 livres pour les contrevenants, on apprend dans les attendus de l'arrêt que la consommation de cette période « montait souvent en huit ou quinze jours de tems à 100 muids pour le seul objet des gâteaux qui se fabriquent soit pour vendre ou en faire des présents ».

De son côté, le pouvoir royal fait un gros effort pour soulager la pauvreté qui devient dangereuse. Le 31 décembre, Orry écrit à Joly de Fleury que le roi a ordonné de délivrer 60 000 livres au curés de la ville et des faubourgs et qu'on fera des distributions gratuites de riz. On envisage même d'établir une taxe sur les maisons de Paris comme cela s'était fait en 1709 pour soulager les pauvres, mais on ne sera pas contraint d'aller jusque-là¹⁸⁷.

En effet, en janvier 1741, la Seine amorce rapidement sa décrue ; le 20 janvier la navigation peut être rétablie. Dès le courant de février, le blé redescend de 44 livres à 35 livres le setier.

Dès que la Seine rentre dans son lit le Parlement légifère : le 17 janvier 1741 il casse l'arrêt sur l'interdiction de la fabrication de la bière, en permet la consommation dans les villes qui avaient protesté contre l'arrêt du 22 septembre 1740, disant qu'« il ne paraissait pas possible d'en priver ces lieux sans risquer la santé des peuples dès que le printemps commencerait »¹⁸⁸.

De son côté, le lieutenant général de police prend le 28 janvier une ordonnance prescrivant la vidange des caves et des puits. Il y a lieu de craindre que l'inondation « n'ait dégradé une grande partie des fondations de puits que les mêmes désordres aux fosses d'aisances peuvent avoir communiqué la corruption à l'eau dont on se sert..., la putréfaction pourrait causer des maladies, que ce danger est bien plus

184. J. de F., 1121, fol. 218-219, imprimé.

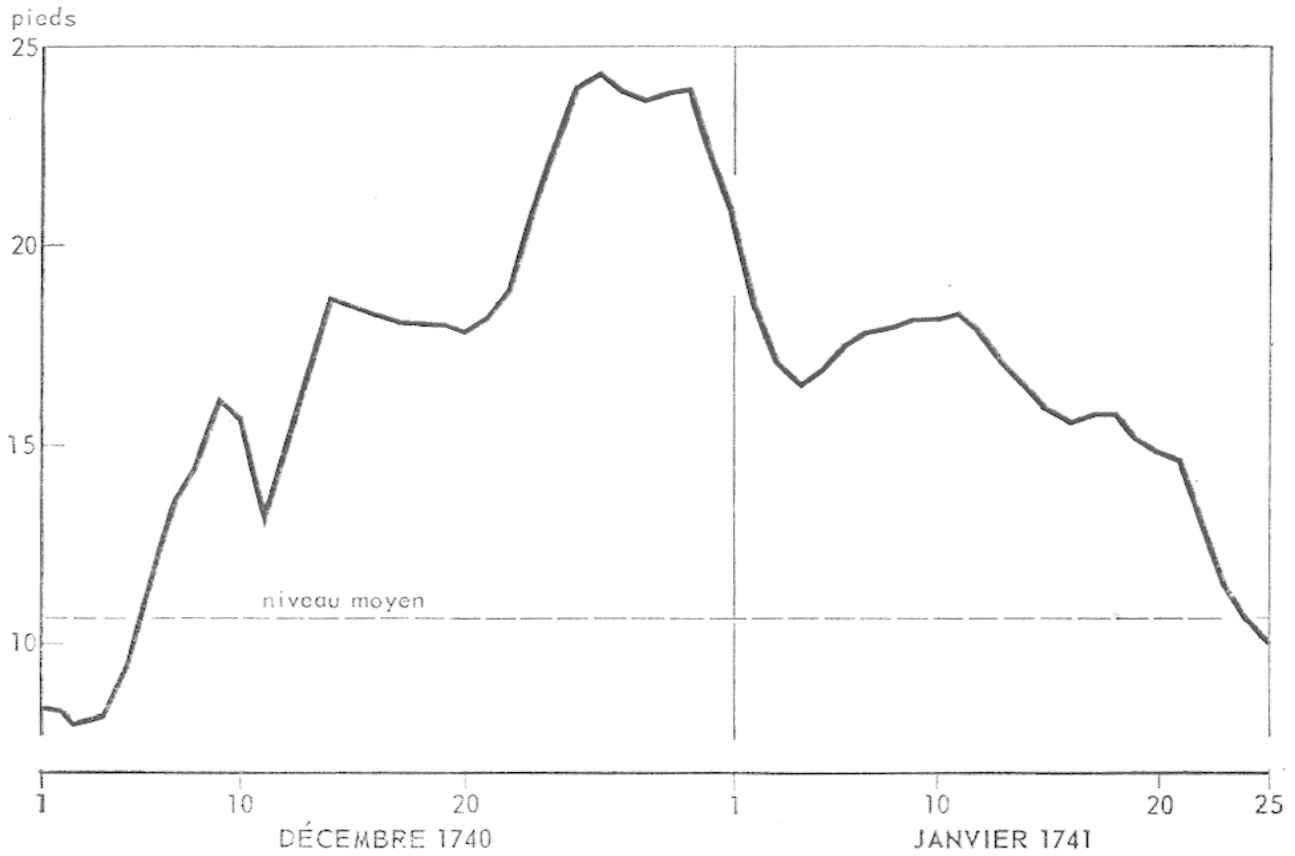
185. J. de F., 1121, fol. 216 r°.

186. J. de F., 1121, fol. 59-60.

187. J. de F., 1120, fol. 224 r°.

188. J. de F., 1127, fol. 39-40.

FIGURE 5
LA CRUE DE LA SEINE AU PONT DE LA TOURNELLE



intéressant que celui auquel nous avons déjà pourvu, en ce qu'il regarde également la santé et la sûreté de tous les habitants »¹⁸⁹. Il est d'ailleurs très probable qu'au cours de l'année 1741 bien des épidémies, de typhoïde notamment, ont dû se développer à la suite de la contamination de l'eau des puits par les inondations.

A partir de février 1741, la correspondance avec Joly de Fleury diminue considérablement et, le 23 mars, alors que l'on a « les espérances les plus solides sur la récolte prochaine, soit par rapport aux semences des menus grains qui sont presque toutes achevées avec le plus grand succès, soit par rapport aux bleds qui sont sur terre et qui paraissent promettre au-delà de ce qu'on avait espéré depuis plusieurs années », toutes les mesures prises en septembre 1740 sont rapportées¹⁹⁰. Les prix sont alors stabilisés mais restent élevés jusqu'au mois d'août suivant ; le froment se maintient à Meulan à 36 livres le setier, presque le triple du prix des bonnes années ; la récolte excellente de 1741 ne le fera descendre qu'à 20 livres, les fermiers reconstituant leurs stocks et pesant ainsi sur les prix. Ce n'est qu'à la suite d'une seconde bonne récolte, en 1742, que les prix retrouveront leur niveau d'étiage. Par contre, à ce même moment, la mercuriale de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) témoigne d'une nouvelle crise, moins aiguë, issue d'une récolte médiocre en 1741.

III. — LES CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES

Si les conséquences démographiques d'une crise de subsistances sont relativement faciles à mesurer dans une paroisse ou dans un ensemble régional de dimension modeste, il n'en est plus de même lorsque l'étude s'étend au tiers du territoire national. Pour les années 1738 et 1739, on ne dispose que d'études locales menées au gré de chercheurs isolés qui n'avaient pas pour principal objet le déroulement de la crise. Pour les années 1740 et suivantes, on dispose, en revanche, des résultats du sondage au 1/100^e effectué par l'I.N.E.D. dans le cadre des paroisses qui comptaient moins de 10 000 habitants au recensement de 1801¹⁹¹.

On sait bien maintenant que les crises de subsistances perturbent le mouvement saisonnier de la mortalité en intercalant un large clocher de décès dus aux conditions difficiles de la soudure en avril-juin entre les pointes habituelles de l'hiver entraînant surtout le décès d'adultes et de vieillards et celles de la fin de l'été et du début de l'automne marquées par les décès d'enfants en bas âge. On sait surtout

189. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de la police*, t. V, p. 483.

190. J. de F., 1121, fol. 138-139.

191. Au sujet de ce sondage sur lequel l'I.N.E.D. s'est abondamment expliqué, voir par exemple, *Annales de Démographie historique*, 1967, p. 91-92. Nous remercions Y. Blayo et L. Henry de nous en avoir communiqué les résultats pour les années 1740-1743.

que le niveau de la mortalité pendant les crises aiguës de subsistances peut facilement tripler ou quadrupler. Qu'en est-il en 1738-1739 d'abord ?

On a vu plus haut que, dans l'ouest et les pays de la Loire principalement, la soudure de 1739 avait été très difficile, la mercuriale de Beaufort-en-Vallée le montrant amplement. Dans toute la correspondance échangée avec Joly de Fleury au printemps de 1739 on ne trouve qu'une mention du 10 mai 1739 affirmant que des gens sont morts de faim, et encore provient-elle d'une lettre anonyme accusant l'intendant de Limoges de spéculation ! Le délateur a sûrement poussé les faits au noir pour appuyer son accusation ; il écrit : « Il en est déjà quantité (de ces misérables) qui sont péris de faim ; les visages livides et décharnés de la majeure partie annoncent leur mort prochaine dont les funestes suites envelopperont dans peu toute la province »¹⁹².

Par contre, si l'inanition est rarement totale, la maladie trouve un terrain propice dans ces organismes affaiblis par des nourritures infectes et carencées. Ces épidémies, ce sont les « funestes suites » que l'anonyme d'Angoulême cité plus haut redoute ; le lieutenant général de Châtelleraut est conscient du danger quand il note le 23 avril 1739 : « Les pauvres mangeant de tout, il est inévitable que la langueur produira des maladies » ; et son collègue, le subdélégué de Tours, ajoute le 31 mai : « Il est à craindre que les chaleurs de l'été survenant, quelque maladie populaire ne soit un surcroist de malheur dans ce pays, maladie qui pouvant devenir épidémique seroit alors un véritable fléau public »¹⁹³. Et un correspondant de Châtillon-sur-Indre écrit le 29 avril : « Ils (les pauvres) ne vont que par plottons, on nous a mesme rapporté que l'on commence à les trouver morts sur les chemins. Il y en a eu 2 trouvés lundi sur le chemin d'icy à Loches... sy les chaleurs arrivent, ces malheureux crèveront de toute part sans avoir la force de pouvoir marcher »¹⁹⁴.

La mention d'épidémie, ou du moins la crainte de l'épidémie, l'emporte donc sur la crainte de mourir d'inanition. Quel témoignage apportent les relevés paroissiaux ? Le tableau I regroupe pour 1738 et 1739 les résultats qui étaient disponibles en 1972¹⁹⁵. La dispersion des

192. J. de F., 1120, fol. 59-61.

193. J. de F., 1120, fol. 90-91 et 201-203.

194. J. de F., 1120, fol. 102-103.

195. Sources de ces relevés : Meulan, les Mureaux, Vaux et Gargenville, M. LACHIVER, *Histoire de Meulan et de sa région par les textes*, p. 198 ; J. GANIAGE, *Trois villages d'Ile-de-France*, Paris, 1963 ; M. CHARBONNEAU, *Tourouvre-au-Perche*, Paris, 1970 ; Reuillé-le-Gravelais, in : M. MORINEAU, *Les faux-semblants d'un démarrage économique*, Paris, 1970 ; La Chapelle d'Aligné, le Louroux-Béconnais, in : F. LEBRUN, *La mort en Anjou...*, p. 507-510 ; Rumont et Bléré, *Annales de démographie historique*, 1969 ; Méry-sur-Cher, Nançay, Meillant et Lignières, I.A.D., Cher, E, supp., I, p. 180 ; E, supp., II, p. 342 ; E, supp., III, p. 149, et E, supp. IV, p. 61 ; Souvigny, I.A.D., Allier, E, supp., I p. 772. Donzy et Entrain, recherches personnelles de M. Lachiver, inédites. Toutes les autres paroisses mentionnées ont fait l'objet de mémoires de maîtrise sous la direction de P. Goubert et M. Lachiver.

observations qui, nous le répétons, n'avaient pas en vue l'étude de cette crise, confère aux paroisses retenues une valeur assez sûre de sondage ; elles donnent une indication certaine sur la tendance. Que constate-t-on ? 1738 paraît plus noir que 1739 alors que logiquement on pouvait attendre l'inverse, les prix culminant en 1739 dans les secteurs les plus touchés. Si l'on effectue les totaux, on trouve pour 1738, 1 353 naissances pour 1 578 décès, et en 1739, 1 413 naissances pour 1 584 décès. Chaque fois les décès l'emportent sur les naissances mais, plus en 1738 qu'en 1739, et dans des proportions qui demeurent modestes : + 16 % en 1738, + 12 % en 1739 ; bien mieux, le nombre des conceptions ne s'est pas effondré en 1738 puisque les naissances ont même légèrement augmenté en 1739 ; pas d'apparition donc de la classique aménorrhée de famine mainte fois décrite par les historiens du xx^e siècle.

D'autre part, le fait que des paroisses d'Ile-de-France, épargnées par la mauvaise récolte de 1738, connaissent une augmentation appréciable du nombre des décès, surtout quand ces paroisses sont contiguës comme Meulan, les Mureaux et Vaux-sur-Seine, incline à penser qu'on est en présence d'épidémies graves, dont on ignore la nature, mais étroitement localisées, quitte à les retrouver dans d'autres paroisses quelques mois plus tard¹⁹⁶.

Pour bien montrer le caractère épidémique de cette mortalité, prenons un exemple dans une toute autre région, la Nièvre : la figure 3 donne le mouvement mensuel des décès à Donzy et à Entrain pour la période 1737-1743. Or, ces deux bourgades, distantes de 17 kilomètres, connaissent une mortalité qui est en opposition de phase, alors qu'elles subissent des conditions économiques semblables, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

	1738												TOTAL
	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	
Donzy	23	5	5	3	6	2	3	6	10	5	3	6	77
Entrain	1	10	3	3	5	1	4	14	17	19	18	11	106
1739													
Donzy	5	5	9	8	14	3	10	14	17	6	8	7	106
Entrain	17	3	14	4	2	1	3	5	5	3	4	6	67

Alors que la mortalité à Entrain s'étend d'août 1738 à janvier 1739, elle ne démarre à Donzy qu'en mai 1739 pour se terminer en septembre de la même année, il y a près d'un an de décalage, alors qu'à Donzy une brève pointe s'était déjà marquée en janvier 1738. Un mouvement si contrasté ne se comprendrait pas en 1661-1662 ou en 1693-1694. Seuls des facteurs épidémiques peuvent l'expliquer, quand bien même les mentions de nos informateurs ne sont pas explicites.

Pour la période 1740-1743, l'étude statistique des conséquences démographiques de la crise de 1740 est plus facile à mener grâce au

196. M. LACHIVER, *Histoire de Meulan...*, p. 196, 198-199.

TABLEAU I
NATALITE ET MORTALITE EN 1738-1739

PROVINCES ET PAROISSES	1738		1739	
	N	D	N	D
A. ILE-DE-FRANCE				
Anet	54	— 79	+ 58	55
Bouafle	+ 38	23	21	— 33
Flins-sur-Seine	+ 29	13	+ 24	22
Gargenville	+ 36	31	+ 49	47
Meulan	75	— 101	+ 64	48
Les Mureaux	31	— 44	22	— 23
Pays d'Arthies (10 paroisses) .	+ 105	89	+ 114	87
Saint-Denis	+ 148	132	+ 170	145
Trois-Villages	+ 21	18	+ 32	18
Vaux-sur-Seine	12	— 46	21	21
Suresnes	60	— 72	+ 64	58
B. PERCHE				
Tourouvre	46	— 60	44	— 58
C. MAINE				
Ruillé-le-Gravelais	37	— 48	28	— 58
D. ANJOU				
La Chapelle-d'Aligné	50	— 81	50	— 79
Le Louroux-Béconnais	66	— 71	+ 72	54
Saint-Pierre d'Angers	+ 97	88	+ 95	86
E. TOURAINE				
Bléré	99	— 110	70	— 147
F. BERRY				
Rumont	6	— 7	+ 12	5
Lignières	34	— 39	+ 37	25
Méry-sur-Cher	24	— 26	12	— 42
Meillant	52	— 60	48	— 61
Nançay	33	— 62	44	— 115
G. BOURBONNAIS				
Souvigny	83	— 95	124	124
H. NIVERNAIS				
Donzy et Entrain (2 paroisses)	117	— 183	138	— 173

Les nombres des colonnes *N* sont précédés du signe + quand les naissances l'emportent sur les décès et ceux des colonnes *D* du signe — quand les décès excèdent les naissances.

sondage de l'I.N.E.D. mentionné plus haut (tableau II), mais les résultats ne sont utilisables qu'à l'échelle de la région¹⁹⁷.

Toute crise de subsistances importante entraîne une diminution du nombre des mariages ; calculés par rapport à la moyenne 1740-1743, les mariages de 1740 et de 1741 apparaissent en effet déficitaires (fig. 6) ; la région parisienne surtout est touchée en 1740 et les régions du nord en 1741 ; partout ailleurs la diminution est plus mesurée, voire nulle comme dans les provinces de l'est de la France en 1740. Le mouvement de récupération se produit en 1742, dans les deux régions précédemment le plus touchées, et partout en 1743 ; le mouvement est si intense cette dernière année qu'il doit englober, outre des mariages différés, un grand nombre de remariages.

L'étude de la variation du nombre des décès est plus difficile à faire car manifestement les provinces du centre, du sud et de l'est de la France souffrent d'un sous-enregistrement certain, comme le prouve la consultation attentive de la partie droite du tableau II (régions E à H). Toute étude pour ces régions étant impossible à partir du rapport décès/naissances, nous avons adopté le même procédé de calcul que pour l'étude des mariages, et la même échelle cartographique a été utilisée (fig. 7). Pour l'année 1740, ce sont la région parisienne et le centre-ouest, régions pour lesquelles nous sommes par ailleurs fort bien renseignés sur la rigueur de l'hiver et sur les maladies qui ont régné au début de l'année, avant même toute crise de subsistances. Il s'agit donc là des ravages de la grippe pulmonaire.

En 1741, alors qu'on s'attendait à trouver une mortalité importante dans ces deux mêmes régions, surtout autour de Paris, on constate au contraire une baisse sensible, la hausse importante n'atteignant que la Bretagne et le centre de la France. L'année 1742 est une année calme, seulement légèrement troublée dans le nord et dans l'est. Si les prix remontent dans les pays de Loire à la suite d'une récolte médiocre en 1741, ils n'entraînent aucune conséquence fâcheuse et il faut attendre la bonne année frumentaire de 1743, liée à une bonne récolte de 1742, pour voir le nombre des décès augmenter partout dans des proportions inquiétantes, de Paris à Strasbourg et à Grenoble, tandis que pays de Loire et Normandie sont plus légèrement touchés. Les études paroissiales confirment ce caractère épidémique de l'année 1743, année beaucoup plus meurtrière presque partout que les trois années précédentes prises isolément.

Pour les quatre régions du nord et de l'ouest où l'enregistrement des décès est complet, ou du moins ne présente pas d'anomalies apparentes, il était intéressant d'étudier le solde positif ou négatif du mouvement naturel des naissances et des décès (fig. 8). Ce solde est largement déficitaire dans la région parisienne où les effets de la

197. De plus, nous avons laissé de côté les résultats du Sud-Ouest et du Sud-Est, ces deux régions ne rentrant pas dans le ressort géographique de notre étude.

TABLEAU II

LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION FRANÇAISE EN 1740-1743
(d'après le sondage au 1/100 de l'I.N.E.D.)

ANNÉES	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
<i>A. Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée</i>			<i>E. Charente, Charente-Maritime, Cher, Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne.</i>			
1740	1 020	249	1 053	900	238	860
1741	1 045	223	1 588	929	223	740
1742	892	275	1 172	851	250	792
1743	1 026	281	1 111	1 005	293	833
<i>B. Calvados, Eure, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Seine-Maritime.</i>			<i>F. Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme.</i>			
1740	837	260	841	813	162	475
1741	835	200	965	792	164	598
1742	793	219	875	765	195	491
1743	878	268	991	810	236	525
<i>C. Aube, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise, Yonne.</i>			<i>G. Ain, Côte-d'Or, Loire, Nièvre, Rhône, Saone-et-Loire, Isère, Savoie, Haute-Savoie.</i>			
1740	774	144	988	910	184	694
1741	779	162	811	919	153	815
1742	736	221	818	976	182	678
1743	785	224	1 093	877	205	897
<i>D. Aisne, Ardennes, Somme, Nord, Pas-de-Calais.</i>			<i>H. Doubs, Jura, Haute-Marne, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Belfort, Haute-Saône, Bas-Rhin, Haut-Rhin.</i>			
1740	531	117	574	1 116	207	658
1741	520	102	572	1 125	174	726
1742	492	167	601	994	187	786
1743	551	177	532	1 041	247	885

Les deux régions du Sud-Ouest et du Sud-Est qui ne rentrent pas dans le cadre de l'article ne sont pas représentées dans ce tableau.

FIGURES 6 ET 7

POURCENTAGES ANNUELS DES MARIAGES ET DES DECES
PAR RAPPORT A LA MOYENNE (1740-1743)

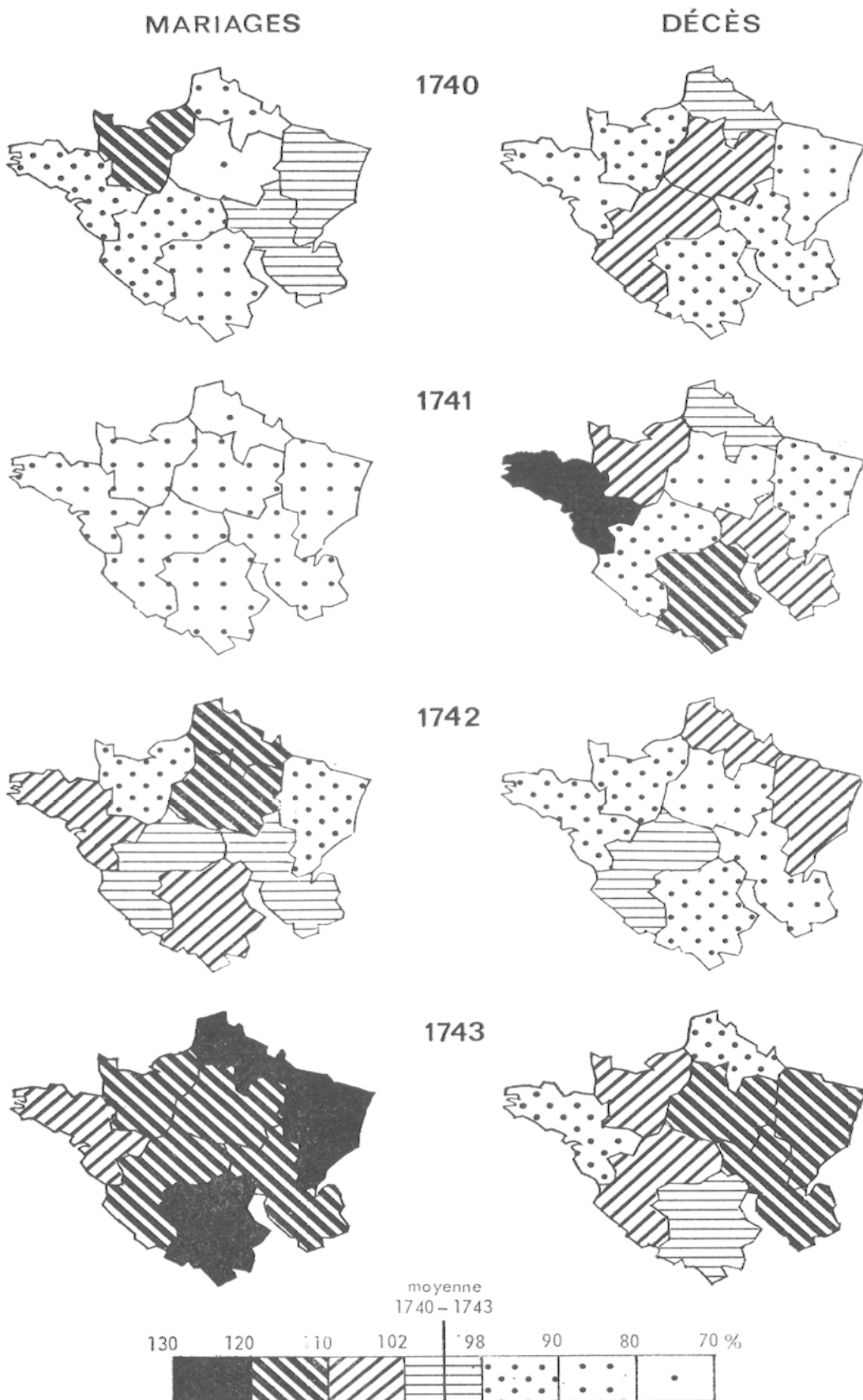
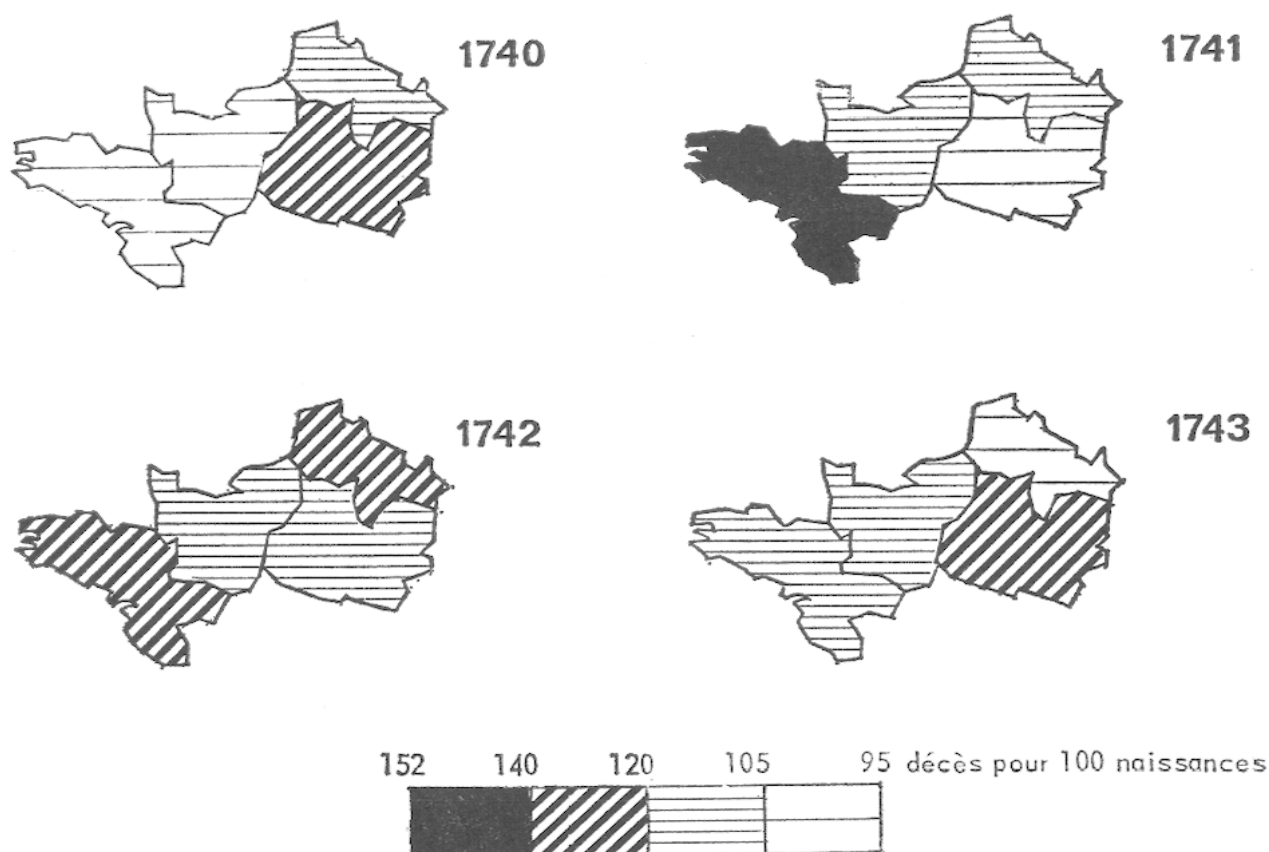


FIGURE 8
NOMBRE ANNUEL DES DECES POUR CENT NAISSANCES



grippe pulmonaire de l'hiver 1740 ont été largement ressentis. Par contre, en 1741, la crise ne tue pas, le nombre des décès diminue au contraire largement (881 contre 988) et le nombre des naissances reste égal à celui de l'année précédente (779 contre 774) preuve que les conceptions ne se sont pas effondrées en 1740 et au début de 1741. La Bretagne, au contraire, connaît l'hécatombe déjà signalée plus haut. Dans la région parisienne, la situation se dégrade à nouveau légèrement en 1742, mais c'est 1743 qui marque une pointe plus importante que celle de 1740, alors que toute crise de subsistances a disparu depuis deux ans. Que la mesure de la mortalité soit faite d'une façon ou d'une

autre, il est clair que la crise de subsistances de 1738 d'une part, celle de 1740 d'autre part n'ont pas provoqué l'augmentation importante du nombre des décès. Y a-t-il à cela des raisons nouvelles ?

D'abord il faut remarquer que la mauvaise récolte de 1738 n'a pas affecté toute la France comme le montre la carte 1. Ensuite, le pouvoir central s'est occupé très tôt d'y faire face même si les mesures prises localement n'ont pas été étendues à l'ensemble du royaume comme on le réclamait partout. Il faut en effet bien se persuader qu'on connaît au XVIII^e siècle le mécanisme des crises dues principalement à des hivers rigoureux ou à des étés pourris. Les plus anciens, comme Joly de Fleury, ont en mémoire les ravages causés par les récoltes déficitaires de 1693 et de 1709.

Or, en près de cinquante ans, un certain nombre de verrous ont sauté. Il est évident que les communications se sont améliorées, permettant des transports terrestres plus rapides de province à province ; il est évident aussi qu'on fait plus facilement appel aux grains étrangers, qu'ils arrivent de la Méditerranée ou de la Baltique, mais des drames peuvent encore survenir à cause de la distance et de la lenteur des communications, surtout quand des ruptures de charge sont nécessaires. Surtout, la politique royale vise deux fins ; en premier lieu, assurer l'ordre car la disette est mère de la révolte et il n'est pas bon de laisser les pauvres s'assembler sur les marchés ou courir sur les routes ; en second lieu, assurer un approvisionnement suffisant pour éviter que la disette ne devienne famine. A ce niveau, on l'a vu, la politique frumentaire prend deux aspects : on réserve pour la capitale la céréale noble, le froment, en drainant les blés de provinces ou en faisant appel à l'importation ; aux régions rurales plus éloignées on abandonne le riz qu'on importe et les céréales secondaires, l'orge principalement. Déjà en certaines régions, la région parisienne surtout, l'orge avait joué un grand rôle pour surmonter les effets de la disette occasionnée par l'hiver de 1709. On y a maintenant systématiquement recours et le fait que les orges soient belles et abondantes en 1740 a certainement évité les grands désastres. Restent les prix ; ils demeurent élevés pendant des mois et causent bien du souci à l'administration. On a vu que leur niveau était souvent dû à la spéculation et c'est la spéculation qui entraîne fréquemment la disette. Taxation, distributions charitables, interdictions diverses d'utiliser les grains à d'autres fins que l'alimentation parviennent à peser un peu sur les prix ; la soupe populaire fait le reste ; tout se conjugue ; l'admirable dévouement d'une masse de curés et l'égoïsme révoltant de quelques gros prélats et de quelques officiers.

Mais le fait le plus constant et le plus évident c'est que très rapidement des épidémies se développent qui trouvent leur origine, à la fois dans la climatologie et dans le régime alimentaire. L'hiver de 1740 a tué, *avant même la montée des prix* ; le curé démographe d'Aubergenville cité plus haut l'a très bien vu. Mais les grains niellés récoltés dans de mauvaises conditions, grains moisissés principalement,

sont encore plus mortels ; c'est plus souvent la mauvaise qualité de la nourriture qu'on invoque que son défaut ; qui dira les ravages provoqués par l'ergot du seigle ? Sarcey de Sutières, écrivant en 1765, voyait bien le problème ; « Il faut y avoir bien peu réfléchi, pour m'objecter de la contradiction, lorsque je dis qu'il faudrait empêcher la vente des grains gâtés pour la nourriture de l'homme », affirme-t-il ¹⁹⁸.

En définitive, 1738 et 1740 ont bien été des années de crises de subsistances, mais la mortalité enregistrée, relativement modeste par rapport à des famines plus anciennes, a fréquemment précédé ou suivi de très loin les crises ; la simultanéité n'a été souvent que pure coïncidence ; il y a bien longtemps que les premiers auteurs ont parlé de crise larvée. Il faut sans doute rechercher l'explication globale dans la climatologie (c'est certain pour les récoltes) qui détermine à la fois le volume et la qualité des grains, mais aussi le développement et l'extension de certains germes pathogènes.

Michel BRICOURT, Marcel LACHIVER, Denis QUERUEL.

198. SARCEY DE SUTIÈRES, « Défense de l'agriculture expérimentale, ou réfutation de l'extrait de cet ouvrage, inséré dans le *Journal économique* de juin 1765, p. 251-255 », Paris, 1766, 32 p.